

MAIRIE DU 4^{ème} SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 6 OCTOBRE 2014

La séance du Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements est ouverte dans les formes réglementaires à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Yves MORAINÉ, Maire du 4^{ème} Secteur.

(M. MAZET procède à l'appel nominal)

PRESENTS : Mmes et MM. ARAGONES - BONVIN - CANICAVE - CARADEC - CATANEO - CAULE - CLAUDIUS-PETIT - COHEN - DETAILLE - DI GIOVANNI - DJIANE - FARHI - FRANCESCHETTI - GAUDIN - GEIER-GHIO - GINER - GOMEZ - HOCHFELDER - JOLLIVET - JOUVE - LEVY MOZZICONACCI - MALRAIT - MARTINOD - MAZET - MENCHON - MERY - MORAINÉ - OURET - PALLOIX - PREZIOSI - RENAUD - RICCA - ROCCA-SERRA - ROGER - SCHILLING - TALAZAC - VALLETTE - VANNUCCHI - VASSAL - VITALIS - VLASTO - ZAOUI.

EXCUSES : Mmes et M. BATUT - JACQUIER - NOSTRIANO.

Approbation du procès verbal de la séance du 25 juin 2014

M. le Maire.- Mes chers collègues, avez-vous des remarques à formuler ? S'il n'y a pas de demande d'intervention je sou mets aux voix pour approbation le procès verbal de notre séance du 25 juin 2014.

Le PV de la séance du 25 juin 2014 est adopté à l'unanimité

Rapport 14/59/04

Approbation du règlement intérieur de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} Arrondissements.

C'est une déclinaison de ce qui doit être fait dans chacune des Collectivités locales, dans les premiers mois du mandat on dépoussière éventuellement et on soumet au vote de l'assemblée le règlement intérieur. C'est ce qui sera fait pour la Ville de Marseille au Conseil municipal de vendredi. Et ici vous avez le règlement intérieur de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, j'ai pris celui qui existait, on a fait de toutes petites modifications puisque l'essentiel y était déjà. Avez-vous des observations à soumettre ?

Mme LEVY MOZZICONACCI.- Juste une petite remarque, Monsieur le Maire. En comparant les deux règlements intérieurs je me suis rendu compte que le changement le plus important concernait la mise en place des commissions, et je me demandais pour quelle raison vous aviez fait une coupe assez importante au niveau de cet article. Et deuxième point, est-ce qu'il n'aurait pas été possible d'associer les différents groupes à la réflexion commune de ce règlement intérieur ?

M. le Maire.- Le problème des quatre commissions qui existaient traditionnellement ici, c'est qu'en général il y avait aussi peu de rapports que de participants aux commissions. Puisque les commissions doivent se tenir encore en amont évidemment du Conseil d'arrondissements, et que les rapports arrivent déjà tardivement pour le Conseil d'arrondissements, et donc vraiment trop tôt pour les commissions, en plus avec très peu de participants en général, raison pour laquelle nous avons regroupé l'analyse en une

seule commission afin de la tenir le plus tard possible en préalable du Conseil d'arrondissements et de permettre à un maximum d'entre vous, en tout cas de ceux qui le souhaitent de venir débattre en commission des projets de rapports.

M. CATANEO.- J'avais une question préalable, je voudrais savoir si à ce niveau d'examen il était possible encore d'émettre des amendements.

M. le Maire.- Tout à fait, et légalement et moralement même c'est tout à fait possible.

M. CATANEO.- Concernant l'article 2 alinéa 3, on proposerait de modifier la phrase suivante : « Le délai de convocation, ainsi que l'envoi des rapports et autres documents de travail, est fixé à 5 jours francs ». Je ne sais pas si ça pourrait éventuellement convenir. A mettre en parallèle avec l'article 16 bien entendu.

M. le Maire.- Je ne comprends pas votre demande, parce que c'est 5 jours francs, que me demandez-vous ?

M. CATANEO.- De rajouter l'envoi des rapports et documents, parce qu'on a eu un petit souci c'est qu'on a reçu le document la veille, et donc on n'a pas participé à la commission...

M. le Maire.- Je ne peux pas le faire. Chaque fois que les rapports arrivent on les transmet immédiatement, mais je ne peux pas prendre l'engagement, et nous avons encore des rapports sur table aujourd'hui, la date du Conseil d'arrondissements dépend elle-même du Conseil municipal. C'est une demande que je ne peux pas retenir, Monsieur Catanéo.

M. MAZET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a eu une situation assez désagréable, les rapports sont rendus disponibles le jeudi à 18h30 et la commission le lendemain. En prenant en compte des éléments que vous avez cités ne serait-il pas possible de faire une demande aux instances supérieures à l'échelle de la Mairie centrale pour revoir l'organisation des mécanismes de transmission des rapports afin d'optimiser tout ça, pour éviter qu'il y ait ce va-et-vient permanent entre les rapports et les additifs. Serait-il possible d'émettre la requête à la Mairie centrale de rechercher une démarche d'optimisation de la transmission et de l'élaboration des rapports afin qu'ils soient rendus disponibles de manière plus rapide, voilà tout.

M. le Maire.- Merci, Monsieur Mazet. On fera au mieux, mais en même temps que ne dirait-on pas si, lorsque l'on nous demande quelque chose en urgence, on disait « Ah non, ça ne respecte pas les procédures, on attendra le prochain Conseil municipal » ! On essaie de gérer les équilibres et les impératifs des un et des autres.

M. CANICAVE.- Nous n'avons pas participé à la commission, effectivement je viens de m'apercevoir qu'on y était convoqués, mais c'était sur la convocation initiale. On s'en excuse, c'est une erreur cette fois-ci de notre part.

Concernant ce rapport et ce règlement intérieur, vous proposez éventuellement des amendements, j'en ai un très technique à vous proposer déjà, et après je parlerai peut-être du fond. Il est dit dans l'article 2 je crois que le Conseil d'arrondissements se réunit au moins une fois par trimestre. Sauf que ça n'a pas

marché déjà cette année, puisque le troisième trimestre on ne s'est pas réunis du tout, et ça peut arriver d'autres fois que des mois il n'y ait pas de conseils municipaux liés à des élections. Je proposerais, c'est vraiment très technique mais de dire quatre fois par an plutôt qu'une fois par trimestre, parce que si quelqu'un est ici très procédurier, au trimestre des mois de juillet, août et septembre, il n'y a pas eu de Conseil d'arrondissements, donc on était déjà en faute par rapport au règlement intérieur que l'on va voter.

Sur le reste je rejoins ce qui a été dit mais je vais l'amplifier. A chaque Conseil d'arrondissements on a des additifs, ça arrive, c'est normal, on peut comprendre les choses. Actuellement on n'est plus dans le cadre des additifs, on est dans les multiplicatifs. On a reçu une convocation sur 17 rapports, on en est pratiquement à une cinquantaine ce soir. C'est un peu compliqué, à titre personnel je suis venu jeudi soir récupérer mon dossier, on a fait une réunion de groupe, je n'ai pas pu venir avant pour des raisons personnelles, je viens de récupérer l'additif N°1 et l'additif N°2 sur table, et je ne sais pas s'il y aura un additif N°3 à l'instant, il y a plus de rapports dans les additifs que ce qu'il y en avait initialement. C'est vraiment très difficile de travailler les rapports consciencieusement simplement pour faire des interventions, pour se renseigner préalablement. Les additifs ça a toujours existé, ça existera toujours, on en est bien conscient, mais franchement, faire 25 additifs pour des subventions, depuis le dernier Conseil d'arrondissements du mois de juin je pense qu'on pourrait prévoir ces subventions, d'autant plus que ce sont souvent des 3^{ème} ou 4^{ème} répartitions, et que ça pourrait arriver en temps et heure.

M. le Maire.- Sur la première question, votre remarque est assez pertinente. Le problème c'est que ce qui figure dans ce règlement intérieur, comme dans celui du Conseil municipal d'ailleurs, n'est qu'une déclinaison de ce qui est prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, et on ne peut donc pas le modifier. Et je vous fais la même réponse qu'à M. Mazet, c'est vrai que l'essentiel c'est que les rapports arrivent dans un temps compatible avec la tenue du Conseil municipal, et en conséquence dans les Conseils d'arrondissements nous essayons un peu les plâtres, ça toujours été comme ça. Cela permet un peu de souplesse aussi pour permettre d'enrôler des rapports au dernier moment. Mais c'est vrai que notamment sur les 3^{ème} répartitions, les services pourraient s'y prendre un peu avant, je vous le concède bien volontiers.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce projet de règlement intérieur ? S'il n'y en a pas je le soumetts aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité (6 abstentions : Mme LEVY MOZZICONACCI, M. CANICAVE, M. JOLLIVET, Mme PALLOIX, M. CATANEO, M. MAZET - 1 vote contre : M. MENCHON)

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais simplement poser une question. Je me suis rendu compte que le rapport au Conseil municipal 239 parlant de l'association LIFE Habitat Littoraux Méditerranéens qui relève du Parc national des Calanques nous concerne, puisque dans ce rapport on parle du Cap Croisette, on parle de Callelongue, par rapport à un jardin pédagogique. Ce rapport est très bien fait, ce n'est pas tellement pour le critiquer, au contraire. Il me semblait que

nos collègues du Conseil d'arrondissements auraient pu peut-être en avoir une copie si on décide que ça ne nous concerne pas, alors que le 8^{ème} arrondissement est cité.

M. le Maire.- Vous avez raison – il ne faut pas trop que je concède ce soir, je suis parti sur une pente trop agréable avec l'opposition. Mais simplement, la répartition par le service des assemblées de la Mairie centrale fait qu'ils ont estimé que ça n'allait pas être voté par le Conseil d'arrondissements. Cela étant compte tenu de sa teneur, je me propose d'en faire adresser copie à chacun des conseillers d'arrondissement dès le courant de la semaine si vous voulez bien, Madame la Directrice générale des services, ou même pendant la séance si cela est possible.

Merci, Madame Palloix, pour votre remarque.

Rapport 14/25977/60/DIRCA

DELEGATION GENErale VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Reconstruction du gymnase du Sablier, 52, boulevard du Sablier - 8^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

Concernant la reconstruction du gymnase du Sablier et des contraintes techniques liées au réseau d'assainissement, il semblerait que les réseaux passent sur le terrain, que les raccordements soient plus difficiles que prévu. Pour cela nous avons

besoin d'une augmentation du budget à hauteur de 480.000 € en plus des 3,5 millions déjà votés. Sachant d'ores et déjà que le Département nous verse une aide d'un peu plus de 1M€, donc c'est déjà compensé, d'autres aides sont demandées. La Mairie s'acquittera du résiduel. Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26468/61/DVSCJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DES CRECHES -
Approbation des trois affectations d'autorisations de programmes pour le remplacement d'appareils électroménagers des cuisines et des buanderies et de barrières de sécurité dans les crèches municipales.

Rapporteur : Mme CAULE

C'est un rapport qui demande l'approbation de trois affectations d'autorisations de programme pour le remplacement d'appareils électroménagers des cuisines, des buanderies et de barrières de sécurité dans les crèches municipales. Ces acquisitions se feront dans le cadre de trois opérations distinctes : renouvellement des appareils électroménagers des cuisines, 100.000 € ; renouvellement des appareils électroménagers des buanderies, 100.000 € ; et remplacement des barrières de sécurité à hauteur de 50.000 €.

Je vous demande d'approuver ce rapport. Merci.

M. MAZET.- Mes chers collègues, il est vrai que c'est une excellente idée de procéder au renouvellement des équipements des crèches, mais la question importante je pense c'est le choix des aménagements. Les aménagements doivent quand même répondre à ce que l'on appelle le critère HSC : Hygiène, Sécurité et Confort. J'aimerais avoir plus d'informations sur les caractéristiques de ces aménagements par rapport aux normes de sécurité qui sont définies par la réglementation de l'AFNOR.

M. le Maire.- J'espère que vous ne doutez pas, Monsieur Mazet, que les marchés de la Ville de Marseille respectent les normes en vigueur, surtout que nous sommes la seule Collectivité territoriale où l'ensemble des représentants de l'administration de l'Etat sont présents à la Commission des marchés. Cela étant, si quelque chose devait nous échapper n'hésitez pas à nous le mentionner après avoir lu attentivement tous les marchés publics qui sont soumis à la dite Commission des marchés - je vous souhaite pour cela de passer un agréable moment.

Qui est d'avis d'adopter ce rapport ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26477/62 DVSCJ

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES
CRECHES ET DE LA JEUNESSE - Division Contrat Enfance
Jeunesse - Politique en faveur de la famille - Attribution de
subvention d'investissement à l'association Poussy Crèche**

oeuvrant dans le domaine de la petite enfance et approbation de la convention correspondante

Rapporteur : Mme CAULE

Je vous demande de voter ce rapport sur le Contrat Enfance et Jeunesse. C'est une politique en faveur de la famille. Poussy Crèche a besoin d'être refaite et d'être agrandie. Nous avons besoin de 2.750 €, ça donnera à peu près 5 places supplémentaires. Les dépenses seront imputées aux budgets 2014 et suivants. Je pense que c'est extrêmement important, cette crèche est une des premières crèches qui a été faite dans la ville de Marseille, elle a besoin vraiment d'être renouvelée. Je vous demande de voter ce budget.

M. le Maire.- Je précise qu'il s'agit d'une crèche associative en faveur de laquelle nous proposons de verser une subvention d'investissement de 13.750 € qui permettra la création de 5 places supplémentaires, outre une subvention de fonctionnement pour le multi accueil.

Je sou mets ce rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26480/63/DDU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE
L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - 8^{ème} arrondissement -
ZAC du Rouet - Approbation du Compte Rendu Annuel à la
Collectivité au 31 décembre 2013 - Approbation de l'avenant
n°15 à la Convention de concession d'aménagement n°99/410 -**

Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme

Rapporteur : M. DJIANE

Dans ce rapport il nous est demandé d'approuver trois points :

1°) Le Compte Rendu Annuel à la collectivité de la ZAC du Rouet établi au 31 décembre 2013. En ce qui concerne les dépenses, leur montant prévisionnel total à terme est évalué à 74.277.588 €. En ce qui concerne les recettes, leur montant prévisionnel total à terme est évalué à 52.398.715 €. La participation de la Ville à l'équilibre de l'opération correspond à l'écart entre dépenses et recettes à terme, soit 21.878.874 €. Au 31 décembre 2013, le montant versé par la Ville au titre de cette participation s'élève à 21.098.980 €. Le solde à verser est donc de 779.894 €.

2°) L'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Aménagement Durable et Urbanisme, année 2006, pour un montant de 328.894 €, portant le montant de l'autorisation de programme à 10.420.913,66 €.

3°) L'avenant n°15, pour permettre de porter le montant de la participation à 21.878.874 €, avec un échéancier de versement du solde de 451.000 € en 2015, et 328.894 € en 2016. L'avenant n°15 permet de pérenniser le dispositif avec la SOLEAM qui dans le cadre de la fusion absorption de Marseille Aménagement s'est vu transférer les concessions de cette dernière.

Je vous remercie de voter ce rapport.

M. le Maire.- Monsieur le Premier Adjoint, merci pour cette présentation mathématiquement exhaustive.

Madame Palloix, y a-t-il eu une erreur de calcul ?

Mme PALLOIX.- Je ne vais pas vous faire cet affront, et de toute façon je vais directement au concret. Parce que 15 avenants, on les a vu passer, ça fait 14 ans de ZAC, et on est toujours là, c'est bien !

M. le Maire.- Tant mieux, que nous soyons toujours là surtout.

Mme PALLOIX.- Oui. Je ne vais pas non plus dire que du bien parce que dans cette ZAC, c'est vrai que les immeubles ça va, c'est bon, il y en a, il y a 1.100 familles, donc c'est très bien. Seulement voilà, les équipements publics je trouve quand même que ça met du temps. Je sais bien qu'il faut laisser du temps au temps, mais par exemple ce que j'aimerais avoir si c'est possible, et je pense que ça l'est, sur le groupe scolaire pour ne parler que de lui, si l'on pouvait avoir les plans ce serait bien, maintenant que ça été voté, que ça été entériné, qu'on sait qui va le faire, etc., ce serait bien je pense que l'on soit informé sur les plans et que l'on puisse regarder comment nos enfants - surtout que normalement c'est construit en HQE, vous savez qu'il y a une concertation, c'est la loi, ce n'est pas moi qui l'ai dit, mais il doit y avoir une concertation avec la population, avec les enseignants, et un peu avec nous aussi, ce serait bien. Déjà un premier point.

Le deuxième point -j'en profite, je donne un peu mes revendications mais enfin qui ne sont pas que les miennes non plus-

c'est sur la place paysagère. Je reconnais que ça y est, il y a le béton, mais j'aurais souhaité, et dernièrement j'ai rencontré 2 riverains qui m'ont dit « c'est un peu triste quand même, il n'y a pas beaucoup de choses sur cette place ». Alors, au-delà de la stèle que l'on devrait avoir très rapidement, incessamment sous peu, il me semble que mettre des bancs, surtout que maintenant vous avez trouvé le moyen de mettre des bancs où l'on ne peut plus s'allonger, des bancs comme ça ce serait peut-être bien aussi. Parce que qui dit place dit endroit convivial où l'on peut se retrouver, Madame avec son chien et Monsieur avec son journal sous le bras peut-être, ou l'inverse, et en tous les cas c'est exactement ce que j'ai rencontré, un monsieur et une dame qui étaient en train de se parler mais qui ne pouvaient pas s'asseoir parce qu'il n'y a pas de bancs.

Et pourquoi pas, comme c'est une place paysagère, avec les 8 arbres qu'il y a, peut-être mettre quelques plantes, et pourquoi pas une petite fontaine également. Je le vois comme ça.

Enfin, dernière chose, ce sont les locaux commerciaux. Vous le savez, je milite pour les commerces de proximité, je préfère ça aux market, etc. Comme en ce moment par exemple à la rue Marius Jauffret ce que l'on est en train de faire c'est vraiment atroce, et d'ailleurs je ne sais pas si vous avez des remontées des riverains mais ça barde sérieusement. Par contre les petits commerçants de proximité je pense qu'il faut les encourager à s'installer. Parce que c'est vrai que ça fait une économie locale, mais en même temps ça fait tout de suite un peu ce noyau villageois que l'on aurait aimé conserver.

Dans le même temps s'il reste un ou deux locaux ce serait peut-être bien d'envisager une salle de rencontre publique aussi. Moi je suis pour le service public, vous ne pouvez pas me l'enlever, je crois que je vais mourir avec ça, mais c'est comme ça...

M. le Maire.- Il n'y a pas d'urgence !

Mme PALLOIX.- Alors supportez-moi, je suis comme ça. Mais c'est vrai que des équipements publics dans cet endroit qui est un peu austère quand même, vous avez beaucoup de bâtiments, vous avez beaucoup d'appartements, et en fait je suis persuadée que les gens ne se connaissent pas. Si vous arrivez à avoir quelques petits *trucs* qui puissent les remettre ensemble ce serait pas mal. C'est moi qui le propose, mais vous savez que ça fait quand même 13 ans que je propose cela, ce n'est pas nouveau, je n'ai pas eu la révélation d'un coup, ça fait 13 ans. Mais on est au bord maintenant de quelque chose, on ne parle plus d'appartements, on ne parle plus de maisons, les gens sont là, il va y avoir le groupe scolaire rapidement - on peut toujours rêver... Le reste aussi doit suivre.

Donc, Monsieur le Maire, écoutez-moi, entendez-moi, mais entendez surtout les gens qui y habitent. Merci.

M. le Maire.- Je n'ai pas l'impression que les gens qui y habitent nous soient foncièrement hostiles compte tenu des résultats des élections municipales du mois de mars en particulier dans ce secteur, et en particulier dans ce secteur géographique-là. C'est vrai que cela fait 13 ans que vous dites un certain nombre de choses, mais j'aurais beaucoup aimé que M. Tian et Mme Servant vous entendent ce soir louer le résultat en matière immobilière de cette

opération. Que n'a-t-on entendu de votre part et plus généralement de l'opposition, sur cette opération qui allait être abominable, et tous ceux qui sont anciens ici s'en souviennent, M. Vallette, M. Talazac, et d'autres encore, que n'a-t-on entendu sur les dangers de cette opération ! Et aujourd'hui on s'aperçoit effectivement que cette opération est une grande réussite pour le quartier, que le Parc du 26^{ème} Centenaire, c'est cet endroit où les gens peuvent se rencontrer, jouer aux boules, se promener, faire du jogging, et quand on regarde ce qu'était ce secteur de Marseille en 1995 quand nous sommes arrivés, effectivement on peut constater que c'est une grande réussite, et je me réjouis qu'aujourd'hui vous le reconnaissiez.

Pour ce qui concerne l'école, là aussi nous appliquerons la loi, n'en doutez pas, et dès que ce sera possible vous aurez connaissance des plans de l'équipe qui a été retenue à l'issue du processus légal.

Les bancs, c'est plutôt une bonne idée, il faudrait que l'on regarde si effectivement on peut installer des bancs à cet endroit-là, j'y suis plutôt favorable, sur la place effectivement. La stèle, je fais le maximum pour que l'on vous donne satisfaction afin que bras dessus bras dessous, comme d'habitude, nous allions ensemble chanter la Marseillaise, vous juste, moi faux, dès le 11 novembre, mais heureusement Martine Vassal nous entraînera dans un chant qui lui est parfaitement juste.

Quant à la rue Marius Jauffret à laquelle vous faites allusion par ricochets j'ai effectivement eu des remontées, j'ai comme mon prédécesseur été très attentif à l'évolution de ce

dossier, on a été très rigoureux. Malheureusement il y a un moment où quand un propriétaire privé veut vendre un bien à un investisseur privé et que toutes les prescriptions légales sont respectées, la puissance publique ne peut pas s'y opposer, c'est ce qui se passe à cet endroit-là.

Mme PALLOIX.- Vous avez quand même oublié le principal dans l'histoire, parce que vous n'allez pas me dire que vous avez oublié qu'au départ il n'y avait que des logements privés et qu'à l'arrivée, parce que c'est vrai, on a fait des manifestations avec une association effectivement pour essayer de faire en sorte que la plupart des gens puissent rester dans ce quartier, ils étaient nés dans ce quartier, ils avaient vécu dans ce quartier, ils voulaient y rester : vous nous avez écouté, vous nous avez entendu, et grâce à ça ils ont pu rester. Alors je vous redis encore merci, même si ce n'est pas vous qui étiez là.

M. le Maire.- On a été bons ensemble, c'est d'accord.

M. CANICAVE.- Monsieur le Maire, vous venez de dire que c'est une réussite, certainement, même si, je suis d'accord avec Mme Palloix, il y a encore des améliorations à faire notamment côté esthétique. Il y a un endroit où ce n'est pas forcément une réussite, c'est peut-être sur le plan financier. 14 ans que la ZAC existe disait ma collègue, en 14 ans de mémoire l'inflation a existé dans l'investissement notamment, mais il était prévu que la Ville de Marseille ne paie que 14 M€ au départ, on en est à 21 M€ : ça fait une augmentation de 50 %.

Je souhaiterais pour vous, Monsieur le Maire, que depuis 14 ans la dotation d'investissement aux Mairies de secteur ait

augmenté de la même façon, parce qu'à 2 € depuis 14 ans, c'est dommage qu'elle n'ait pas augmenté elle aussi de 50 %, ça ferait du bien pour vous et pour nos équipements de secteur.

M. le Maire.- Je suis tellement d'accord avec vous, Monsieur Canicave, que vous partagerez certainement notre regret et la motion qui sera votée au Conseil municipal vendredi, proposée par l'Association des Maires de France, droite et gauche confondues, contre la politique gouvernementale de restriction des subventions et des dotations aux Collectivités locales sans laquelle on pourrait effectivement probablement augmenter les dotations des Mairies de secteur

Cela étant dit je mets ce rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

(5 abstentions : Mme LEVY MOZZICONACCI, M. CANICAVE, M. MENCHON, M. JOLLIVET, Mme PALLOIX)

Rapport 14/26482/64/DVSCJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations conduisant des actions Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire pour l'année 2013-2014 - Versement du solde de la subvention.

Rapporteur : Mme CAULE

Je vous demande de voter le versement du solde de la subvention, sachant que la Mairie de Marseille accompagne à la

réussite scolaire avec des Clubs de lecture et d'écriture Coup de Pouce pour les CP, Clubs élémentaires de lecture, expression et mathématiques pour les CE1, ainsi que 14 Clubs lecture, écriture et mathématiques à titre d'expérimentation. Il vous est proposé le solde de la subvention pour un montant total de 210.540 €, qui sera imputé sur les crédits du budget primitif 2014.

Pour les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements est concerné l'IFAC Provence du Cours Julien et un montant de 4.995 €. Je vous demande donc de voter ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26512/65/DGUP

**DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -
DIRECTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE
PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - DIVISION DES PERSONNES
HANDICAPEES - Approbation de subventions aux associations
oeuvrant en faveur des personnes handicapées - 2^{ème}
répartition.**

Rapporteur : M. VITALIS

Il s'agit de donner des subventions à ces associations qui oeuvrent en faveur des personnes en situation de handicap. Il y a les Enfants du Soleil : 5.000 €, le Cirque ZIM ZAN que vous connaissez bien : 4.500 €, 2.500, 2.000 €, pour le 6^{ème} arrondissement. Et pour le 8^{ème} arrondissement, l'ALGERNON, puisque après-demain il y a la conférence de presse et dimanche il y a cette grande course qui liera personnes handicapées et personnes valides : 6.500 € ; l'association SOLIANE que je connais bien,

enfants handicapés : 7.000 € ; et le Yachting Club Pointe Rouge : 4.000 €, qui organise depuis près d'une dizaine d'années une grande journée avec des personnes en situation de handicap.

Je vous demande de bien vouloir voter ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26540/66/DIRCA

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Création d'une classe et d'un dortoir au 1^{er} étage de l'école maternelle Delphes, 6 avenue Delphes - 6^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.

Rapporteur : Mme CAULE

En juin 2012 le Conseil municipal a approuvé l'affectation de 150.000 € pour la création d'une classe et d'un dortoir. Il s'est avéré que les études menées sur les planchers ont démontré l'exigence de travaux supplémentaires pour le renforcement de ceux-ci. Il est donc nécessaire de prévoir l'augmentation à hauteur de 115.000 € portant le montant de cette opération à 265.000 €.

Je tiens à vous préciser qu'une subvention de 62.450 € a été obtenue du Ministère de l'intérieur au titre de la réserve parlementaire de M. Jean-Claude Gaudin. Je vous demande d'approuver ce rapport.

M. MENCHON.- Je voudrais juste savoir quelle sera la capacité d'accueil de ce dortoir, et s'il suffit à accueillir l'ensemble des enfants aux horaires de la sieste.

Mme CAULE.- Il était je crois de 39, 40, et il sera à peu près à 45. 5 enfants de plus, c'est déjà pas mal. Il y aura aussi une création de places pour en fait agrandir ce dortoir. Je crois que l'on ne peut pas mieux faire sur les mètres carrés existants, c'est déjà une très bonne chose de pouvoir agrandir ce dortoir.

M. MENCHON.- Je note que c'est une amélioration, et que donc ce n'est pas encore suffisant.

M. le Maire.- En tout cas c'est votre commentaire, il est noté au procès verbal.

M. MENCHON.- Je voudrais savoir combien d'élèves vont dormir.

Mme CAULE.- Je n'ai pas le rapport exact d'élèves.

M. le Maire.- On vous le donnera par écrit. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Et les remerciements du Conseil d'arrondissements donc au Sénateur Maire de Marseille pour sa réserve parlementaire. M. Menchon avait oublié de le dire, alors je complète bien sûr.

Rapport 14/26548/67/DIRCA

**DELEGATION GENERALE VALORISATION DES
EQUIPEMENTS - DIRECTION CONSTRUCTIONS ET DE**

**L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS
SUD - Création de classes maternelles et élémentaires dans le
groupe scolaire Raymond Teissère, 64, boulevard Rabatau -
8^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme relative aux études et travaux de la
1^{ère} tranche.**

Rapporteur : Mme CAULE

Le secteur du stade Vélodrome ne faisant qu'agrandir et faisant l'objet d'énormes programmes immobiliers, nous sommes ravis de pouvoir agrandir cette école. Il est proposé d'agrandir le groupe scolaire Raymond Teissère en deux tranches : une première tranche consistant dans le réaménagement des espaces disponibles permettra la création de deux classes élémentaires et d'une classe maternelle pour la rentrée 2015 ; et une deuxième tranche visera à créer, en extension des locaux existants, une autre classe maternelle. Il convient d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche Jeunesse année 2014 à la hauteur de 210.000 € pour les études et les travaux.

Je vous demande bien évidemment de voter ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26549/68/DEEU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -
SERVICE MER ET LITTORAL - Plage de la Pointe Rouge -
Demande de concession de la plage naturelle - Lancement
d'une opération de protection contre l'érosion marine -**

Approbation d'une convention entre la Ville et l'Etat pour le financement de cette opération - Demande de subventions pour le co-financement du projet.

Rapporteur : Mme CLAUDIUS-PETIT

Le Conseil municipal de la Ville de Marseille a approuvé le 6 décembre 2010, par délibération, la politique de la mer et du littoral à mettre en oeuvre sur les années 2010/2020, ainsi que le plan Plages et Littoral. Le 17 juin 2013 le Conseil municipal a également approuvé, par délibération, le lancement de l'opération Littoral Sud, permettant la mise en oeuvre du Plan Plages et Littoral entre le Roucas Blanc et la Pointe Rouge.

L'effort va se porter aujourd'hui sur la plage de la Pointe Rouge. Après la création d'un poste de secours en 2013, il convient de stopper l'érosion qui altère cette plage et de la revaloriser.

Lors du projet initial d'aménagement des plages du parc balnéaire du Prado, à la fin des années 1970, la dernière tranche concernant la partie sud de l'équipement et prévoyant la création d'une digue protégeant le littoral du secteur sud Vieille Chapelle n'a pas été réalisée. Cette portion de littoral est aujourd'hui soumise à une érosion importante. La Municipalité souhaite apporter une réponse décisive à cette problématique d'érosion marine, et souhaite également revaloriser la plage familiale et naturelle de la Pointe Rouge. Il s'agit de créer un système de protection côtier léger, d'aménager l'espace pour faciliter l'accès à tous, de réorganiser les activités et de les réglementer.

Le coût total des études et des travaux est estimé à 3 M€. Une subvention de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte est envisageable à hauteur de 1.205.000 €. Aussi une convention Ville/Etat précisant les modalités de participation de l'Etat est jointe au présent rapport.

Afin de permettre la mise en œuvre des travaux il est nécessaire que la Ville de Marseille sollicite auprès de l'Etat la concession de plage naturelle de la Pointe Rouge, qui pourrait intervenir en 2017 après une procédure d'instruction, d'élaboration du cahier des charges, une enquête administrative et une enquête publique qui sera conduite par l'Etat.

Par ailleurs la Ville supportera les impôts auxquels pourraient être assujetties la concession et ses dépendances.

Je vous remercie d'approuver ce rapport.

M. CATANEO.- La seule solution efficace contre l'érosion marine c'est la construction de digues, encore faut-il pouvoir renforcer ces digues. Au lieu de demander une concession a fortiori coûteuse, ne conviendrait-il pas de solliciter de l'Etat en insistant qu'il procède lui-même aux travaux, dans la mesure où l'on pourrait éventuellement se prévaloir de l'urgence en la matière puisque la houle risque à tout moment de tout emporter, y compris les commerces, O Pédalo, etc. ? Peut-être qu'il y aurait une autre alternative.

M. le Maire.- C'est de la publicité gratuite et exclusive pour un seul des commerces.

M. CATANEO.- Je ne les connais pas, j'ai lu ça dans la presse. Plutôt qu'une concession qui sera encore très coûteuse, avec un résultat aléatoire, parce que ce sera à recommencer peut-être dans deux ans dans le meilleur des cas. J'ai vu qu'à Cannes ils avaient tenté la chose et s'y sont repris plusieurs fois. Est-ce qu'on ne pourrait pas insister auprès de l'Etat puisqu'il y a urgence ?
Merci.

M. le Maire.- On prend note de votre intervention. Je répondrai globalement.

M. MENCHON.- Au printemps 2013, la plage de la Pointe Rouge a été rechargée de 700 tonnes de sable. C'était déjà un coût non négligeable pour le contribuable. Mais certains l'ont très justement rappelé, lorsque l'on veut privatiser 20 % des plages, alors il devient urgent d'y ajouter du sable.

Nous regrettons que le seul descriptif sommaire rédigé en annexe de cette délibération ne soit pas accompagné d'un plan de masse côté, et des annexes graphiques permettant la pleine et entière compréhension de chaque élément constitutif du projet. Il manque une vision à long terme, quantifiable et évaluable dans le temps, prenant en compte à la fois les aspects financiers et techniques, mais aussi l'aspect sociétal et environnemental auxquels les annexes incomplètes remises in extremis, même si c'est légal, ne répondent pas.

Ce n'est pas parce que le mot « sociétal » figure dans ce rapport que pour autant il répond à la problématique du même nom. Le « sociétal » est bien noyé au beau milieu de tous ces chiffres. Je le répète et j'ai déjà eu l'occasion de le dire ici, « quoi de

plus populaire (et donc nécessairement gratuit) à Marseille qu'un bain de mer ? ». J'ajoute que disposer de plus de transats, de plus de matelas et de superficie de plage est une bien maigre compensation au regard de ces eaux polluées et dangereuses où l'on ne peut pas se baigner. Pour rappel, nous avons subi 14 jours d'interdiction de baignade en juillet/août 2013, et 17 jours d'interdiction en 2014. Sans compter le mois de septembre où rien n'est surveillé et où le public qui se baigne n'est absolument pas informé des dangers qu'il encourt les lendemains de jours d'orage par exemple, ceci en plus de ce qui n'est jamais surveillé ni mesuré bien entendu, les métaux lourds, les champignons, la radioactivité, le cyanure, le plomb, et j'en passe puisque l'on ne mesure que les bactéries liées à nos égouts.

Bien entendu nous sommes soucieux de protéger les emplois du littoral. Nous espérons que les restaurants de la Pointe Rouge ne fermeront pas, ni par une mauvaise concurrence qui leur serait faite dans cette extension, ni par une mauvaise qualité des eaux qui feraient fuir leurs usagers vers d'autres plages de la région avec leur « pavillon bleu ». 3 M€ seraient mieux investis à venir renforcer la lutte contre la pollution des eaux de baignade, à l'embouchure de l'Huveaune ou de Cortiou, ou bien même sur le crassier hélas irrigué de Legré Mante.

Au passage, il convient bien sûr, ainsi qu'indiqué dans le rapport, de faciliter l'accès aux plages pour les piétons -encore heureux !- et les personnes à mobilité réduite, mais ces dernières devront-elles rester sur le sable, faute de moyens adaptés pour aller à l'eau qui ne sont pas mentionnés dans les annexes.

Aucune mention ici non plus d'une étude d'impact sur le biotope marin et plus particulièrement sur la nature des fonds sur lesquels est projetée cette énième phase d'avancée sur la mer.

Une étude d'impact, ce n'est pas cette étude technique où 6 pages sur 12 ne parlent que du financement et très peu du risque d'ensablement du port, et absolument pas des risques sur le biotope. Les fonds sableux sont généralement jugés très pauvres. Pourtant ce milieu d'apparence désertique héberge une multitude d'espèces qui y trouvent refuge. Pour l'instant on n'en parle pas. Notre littoral sera bientôt l'un des plus modifiés, alors que nous devrions ici être en zone d'adhésion au Parc national des Calanques si les choses avaient été bien faites.

Enfin, nous demandons que toutes ces extensions des plages, si elles répondaient aux critères environnementaux, ne bénéficient qu'au public, sans privatisation, s'il vous plaît. Vous créez des kilomètres de plages, cela fera de jolies cartes postales, un peu chères tout de même. Les Marseillaise et les Marseillais payent déjà largement l'impôt et ne doivent pas le payer deux fois.

Voilà pourquoi nous nous abstiendrons.

M. le Maire.- Nous en prenons bonne note, avec regret mais nous en prenons bonne note.

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, sur la concession, vous connaissez mon point de vue là-dessus, je ne vais pas vous dire que je suis d'accord, d'autant que c'est quand même un doux objectif que vous avez depuis un moment. S'il y a concession, et je pense qu'au Conseil municipal tout le monde, enfin au moins la

majorité sera d'accord, j'ai quand même une proposition à faire, c'est qu'au lieu d'essayer de donner même si ce n'est que 20 % des plages au privé, on voit ce que ça donne Escale Borély, et on voit aussi dans d'autres villes qui sont beaucoup plus balnéaires que nous et qui ont peut-être d'autres objectifs, mais il ne faut pas oublier que Marseille est une ville populaire et que malgré qu'on n'ait pas des matelas sur toutes les plages nous avons les touristes qui sont contents de venir nous voir.

La proposition que je vous fais et qui à mon avis n'est pas sottise, je vais vous dire pourquoi, je vous propose de mettre ça plutôt en régie municipale. Pourquoi ai-je dit qu'elle n'est pas sottise, parce que figurez-vous que je me suis aperçu dernièrement qu'un de vos... comment dites-vous, collègues, camarades... ?

M. le Maire.- Camarades ça m'étonnerait, mais dites de qui il s'agit, je vous dirai après.

Mme PALLOIX.- Compagnons ?... On va dire camarades, c'est quelque chose que je connais bien et même depuis toute petite puisqu'à l'école on disait déjà « camarade ». Un de vos camarades que vous connaissez bien et qui est quand même Maire de Nice, M. Estrosi, est en train de tout remettre en régie, donc c'est que ce n'est pas si bête que ça, puisque c'est l'eau, ce sont les transports, etc.

Bien entendu on milite pour ça, mais on n'est pas trop bien écoutés, on n'est pas trop bien entendus. Par contre puisque c'est quelque chose qui arrive, qui n'est pas encore fait, pourquoi ne pas le faire sur les plages ? Cela voudrait dire quand même qu'on garde nos plages, ça voudrait dire aussi qu'on peut avoir des

personnels municipaux qualifiés qui s'occupent de l'entretien, du secours, et pas mal de choses comme ça. Parce que je vais vous dire, le joint qu'on fait là entre Pointe Rouge et Vieille Chapelle c'est quelque chose de très bien à mon avis. Mais attention, je ne sais pas si vous êtes au courant mais il y a égouts d'abord, et qui dit égouts dit rats, et moi chaque fois que je suis allée dans ce coin sur les rochers puisqu'il n'y a pas encore de sable, je me suis retrouvée avec... C'est sale et ragoûtant comme on dit.

Donc attention, parce que quand on commence à faire des travaux ils s'en vont, ils n'aiment pas ça, le bruit ça ne leur plaît pas, mais ils reviennent après parce qu'ils aiment ce coin.

Pour l'instant quoi qu'il en soit, il y a un paragraphe qui me gêne, au-delà de bien entendu la privatisation, c'est le paragraphe où l'on parle d'améliorer et d'accroître l'espace public par un élargissement du trottoir situé en encorbellement sur la plage. Je l'ai déjà entendu, c'est quelque chose qui était déjà venu, il y avait disons un objectif, il y avait des propos sur ça. Alors attention, parce que cet encorbellement, dessous il va y avoir les restaurateurs dont mon collègue a parlé, il va y avoir aussi les cabanons, et on sait très bien quand on fait un encorbellement ce que ça donne puisqu'on l'a vu sur la plage du Prophète. C'est-à-dire que tout ce qui était dessous on a été obligé plus ou moins de le casser parce que ça ne pouvait plus exister. Et on a vu aussi qu'un encorbellement quand on commence à casser dessous, il y a des choses qui se passent, et même il y a des plages qui sont interdites maintenant à cause de ça.

M. le Maire.- Merci, Madame Palloix, merci, Messieurs, pour vos interventions sur ce sujet. Madame Palloix, vous m'inquiétez, après avoir quasiment remercié Dominique Tian et Danielle Servant maintenant vous prenez exemple de Christian Estrosi. Il m'aura fallu attendre 17 ans dans cette mairie pour vivre ce grand moment, mais c'était agréable, et il lui en sera fait part venant de ses compagnons, puisque effectivement c'était un terme plus adéquat pour lui que « camarades ».

Cela étant dit, pour être plus sérieux, ce rapport -je vais utiliser un terme qui tintera à vos oreilles, Madame Palloix- c'est le début d'une longue marche si je puis me permettre, puisque nous n'en sommes qu'au début du processus par lequel la Ville de Marseille, d'ailleurs sauf erreur de ma part à l'unanimité de son Conseil municipal, ça mériterait d'être vérifié, je ne l'ai pas fait, mais a souhaité récupérer la gestion de ses plages, c'est-à-dire nos plages gérées par les Marseillais pour les Marseillais. Et donc nous sommes entrés, il y a plusieurs mois déjà, peut-être même plusieurs années, dans une discussion avec l'Etat qui vise à obtenir de l'Etat qu'il nous confie, au terme d'une concession, la gestion de nos plages, et en particulier pour ce qui concerne le littoral sud du CMV jusqu'à la Pointe Rouge. L'Etat bien entendu a exigé que nous fassions connaître dans plusieurs documents quels sont nos objectifs, et ces objectifs ont été agréés, c'est la raison pour laquelle nous nous approchons du dénouement et de la concession qui pourrait nous être octroyée.

Mais bien entendu, et nous avons eu très récemment une réunion à ce sujet avec le service de la Ville de Marseille, le

service des plages et du nautisme, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi. Alors, nous assumons que nous voulons que les plages soient pour partie privées et pour partie publiques. Vous êtes pour le tout public, c'est une position idéologique. Nous, nous sommes pour le mélange privé/public, c'est une position pragmatique, parce que toutes les observations montrent que lorsqu'il y a une part de privé sur les plages elles sont mieux surveillées, mieux entretenues, et qu'il y a beaucoup moins de difficultés que lorsqu'elles sont totalement publiques. C'est la raison pour laquelle, là comme ailleurs, nous souhaitons que 20 % de la plage soient alloués au privé.

Pour autant nous serons très vigilants -et moi en particulier je l'ai été lors de la réunion qui a eu lieu en mairie centrale avec notamment Didier Réault, l'Adjoint en charge de ces questions- sur la préservation notamment des commerces de la Pointe Rouge. Il ne s'agit évidemment pas de faire disparaître les commerces de la Pointe Rouge. Alors, il y aura probablement dans le cadre de la fin des Autorisations d'Occupation Temporaire de nouveaux appels à candidatures, mais la plus grande part des commerces de la plage de la Pointe Rouge qui sont effectivement des commerces accessibles, populaires -et il suffit d'y être allé dîner un soir pour voir que c'est agréable et pour tout dire indispensable- sera préservée, et même mieux, les commerçants y trouveront beaucoup plus de pérennité qu'ils n'en ont aujourd'hui. Parce qu'aujourd'hui les AOT ne sont que pour 3 ans, 4 ans maximum, alors que dans le cadre des nouvelles conventions ce seront des AOT de 12 ans qui leur permettront de mieux envisager leurs investissements sur le long terme.

Quant à votre cours, Monsieur Menchon, sur l'érosion des plages qui nous a beaucoup intéressé, le problème c'est que l'Etat, même en insistant beaucoup, sauf peut-être si c'était l'un d'entre vous qui a plus d'accointance avec l'Etat, du moins l'Etat actuel, que nous, il ne veut rien faire sur les plages -ce n'était pas vous d'ailleurs, c'était M. Catanéo. L'Etat ne veut strictement rien faire, on peut insister, tempêter tant qu'on veut, il n'a pas les moyens de faire. Et donc notre volonté -et j'en reviens à vous, Monsieur Menchon- pour éviter chaque année de devoir mettre 700 tonnes de sable non pas pour le privé mais pour les gens qui actuellement fréquentent la plage tous les jours et tout l'été, parce que c'était ça ou la disparition, donc nous avons fait des travaux dans l'urgence, et heureusement que nous les avons fait à la satisfaction de tous d'ailleurs, et je regarde Madame la Présidente du CIQ de la Pointe Rouge à cet instant.

Mais évidemment il ne s'agit pas chaque année d'essayer de vider l'océan à la petite cuiller si je puis dire, il s'agit d'envisager des travaux qui soient plus pérennes. On nous a expliqué qu'il y avait des solutions techniques notamment de digues, si j'ai bien compris, au fond de l'eau, naturelles, enfin je ne vais pas entrer dans des détails techniques que je ne connais pas mais ça existe, c'est assez coûteux, et la volonté de la Ville de Marseille c'est de récupérer ces plages, de conventionner avec l'Etat pour des participations croisées permettant de faire ces investissements lourds, qui seront en partie rentabilisés par les nouvelles AOT aux commerces de restauration et la location de 20 % de la plage au privé. Mais nous serons très attentifs à ce que la nature toute particulière de la plage de la Pointe Rouge ne soit pas modifiée. Et si

par hasard, moi que vous ne croyez pas par nature, et je vous comprends, j'oubliais, croyez-moi, la Présidente du CIQ de la Pointe Rouge n'oublierait pas de venir me le rappeler.

Je soumetts ce rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité

(4 abstentions : Mme LEVY MOZZICONACCI, M. CANICAVE, M. MENCHON, M. JOLLIVET, 1 vote contre : Mme PALLOIX)

Rapport 14/26597/69/DIRCA

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Aménagement de classes maternelles et élémentaires et agrandissement du réfectoire au groupe scolaire Azoulay - 7-21, rue Raphaël - 8^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

Rapporteur : Mme CAULE

Tout comme le précédent ce rapport s'inscrit dans le cadre d'un afflux de population généré par les projets immobiliers autour du stade Vélodrome. Afin de répondre à l'arrivée de nouveaux élèves il est proposé d'agrandir le groupe scolaire Azoulay en réaménageant les espaces disponibles libérés par le service des inspecteurs de l'Education Nationale, initialement installés dans l'école élémentaire. Ces travaux consistent dans le remplacement des menuiseries extérieures. Un agrandissement de la salle de restauration maternelle est également prévu, il est rendu possible

par le transfert de la salle informatique dans la partie élémentaire, si vous voulez les détails.

J'ai bien noté, Monsieur Menchon, votre souci de précision en ce qui concerne les chiffres. Ainsi 24 élèves supplémentaires pourront être accueillis.

M. MENCHON.- C'est écrit, je sais lire, je ne posais pas la question.

Mme CAULE.- Très bien. Afin de réaliser ce programme il est nécessaire d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2014, à hauteur de 600.000 €. Je vous demande de bien vouloir voter ce rapport. Merci

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 16/26598/70/DIRCA

**DIRECTION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE -
SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Création d'un
dortoir, d'une salle de classe et d'une bibliothèque dans l'école
maternelle Etienne Milan, 34 rue Etienne Milan, 8^{ème}
arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation
de programme relative aux études et travaux.**

Rapporteur : Mme CAULE

La création d'un dortoir de 45 m², d'une salle de classe de 70 m², d'une bibliothèque et d'une salle des maîtres de 33 m² dans l'école maternelle Etienne Milan permettra aux enfants et aux

enseignants de meilleures conditions d'accueil pour tout le monde. Il est proposé de voter ce rapport pour un montant de 330.000 €.

J'ai vu l'école Etienne Milan. Je vous demande de voter ce rapport, la directrice sera vraiment heureuse, et les enfants aussi.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26608/71/SAC

**DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE
ASSEMBLEES ET COMMISSIONS - DELEGATION GENERALE
MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES -
DIRECTION DES FINANCES - Dotations financières 2015
allouées aux Mairies de Secteurs.**

Rapporteur : M. LE MAIRE

La dotation de fonctionnement 2014 s'élevait à 1.237.353 €. Nous aurons en 2015 : 1.248.974 € avant transfert des équipements. S'agissant de la section d'investissement, en 2014 nous avons 244.508 €. En 2015 nous aurons 243.450 € par référence au recensement qui est pris en compte pour les 2 € par habitant dont parlait M. Canicave tout à l'heure.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. CANICAVE.- Sur ce rapport nous nous abstiendrons. Tout à l'heure je parlais des dotations d'investissement de 2 € qui n'ont pas bougé depuis 13 ans, de mémoire. Vous avez gentiment fait un revers sur le gouvernement, mais enfin en 13 ans il y a eu 10 ans de gouvernements de droite et de gauche, on pourrait donc débattre à l'infini.

Concernant le fonctionnement, là aussi le Maire de Marseille respecte parfaitement la loi, il n'y a pas de souci, mais ce n'est pas un grand décentralisateur de vous à moi, et je pense que même vous sans le dire forcément ou sans pouvoir le dire vous en souffrez un peu. Parce que le budget de fonctionnement des Mairies de secteur représente 15 € par Marseillais, c'est peu, ça fait 1,22 % du budget de fonctionnement total de la Ville, pour ce qui est quand même la démocratie de proximité, c'est un peu dommage. C'est comme ça depuis de longues années, on le critique chaque année, on continuera à le faire. C'est dommage parce que l'idée des Mairies de secteur est une belle idée, et je crois que l'on devrait pouvoir leur donner plus de pouvoir et plus de moyens, ce n'est pas forcément des subventions ou des dotations de l'Etat qui y répondent, c'est une volonté politique souvent, et malheureusement elle n'est pas présente dans notre ville.

Mme PALLOIX.- Je sais que si le Maire de Marseille était là il ne serait pas content parce que ça ne lui plaît pas quand on parle de décentralisation et de Mairies de secteur de pleine compétence, parce qu'à ceci il répond « Et moi alors, je n'ai plus que les oeillets à mettre devant les monuments aux morts ! ». Mais pourtant, je pense que la décentralisation c'était ça avant tout, et je sais que deux députés à l'époque s'étaient exprimés là-dessus, ils avaient même fait un projet de loi pour que ce soient des mairies de pleine compétence, c'est M. Tian et M. Dutoit - parfois on se rejoint aussi. Je trouve que là, la faiblesse financière est à la hauteur des budgets, c'est tout à fait logique et normal. Sauf que comme moi je vote contre le budget parce que je trouve qu'on ne peut pas travailler

dans ces conditions-là, s'il faut aller jusqu'à Paris j'irai jusqu'à Paris, avec vous, Monsieur le Maire, si vous le voulez bien...

M. le Maire.- Volontiers.

Mme PALLOIX.- ... Pour dire que dans la deuxième ville de France donner des dotations, que ce soit aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, à la hauteur de l'euro qu'on donne aux hommes et aux femmes de Marseille, à nos concitoyens, je trouve que c'est un peu du mépris. Parce qu'effectivement on voit quand même que les choses évoluent, les choses sont de plus en plus chères, il y a un pouvoir d'achat important qui baisse, et puis les besoins deviennent croissants. Quand on voit le chiffre énorme, gigantesque, que l'on donne ne serait-ce qu'aux associations qui essaient de se substituer justement à un manque, par rapport aux besoins et aux souffrances des gens qui sont légitimes, eh bien, je trouve que ce n'est pas en rapport avec ce que l'on donne justement comme dotations aux Mairies d'arrondissement.

Pour toutes ces raisons et parce que j'ai vécu ces 13 ans, 2 €, ça fait 13 ans ! On ne peut pas augmenter un peu ? Ce serait tout à fait logique et normal. D'autant que je vous dis encore une fois, si l'on se retourne vers les gens on se rendra compte qu'ils ont de plus en plus besoin d'avoir une ville qui change, et des arrondissements qui changent aussi.

M. le Maire.- C'est un exercice traditionnel que de dire « on ne donne pas assez aux Mairies de secteur », de dire « il faudrait que ce soient des mairies de plein exercice ». Vous dites que Jean-Claude Gaudin là-dessus est trop politique. Si l'on remonte à l'histoire de la loi de 83 et du pourquoi du comment de la création

des Mairies de secteur on sait bien pourquoi elles ont été créées, Madame Palloix, elles ont été créées pour empêcher M. Chirac de diriger Paris à sa guise, et pour permettre à M. Gaston Defferre de sauver son siège. Il n'y avait pas là-dedans d'objectif intellectuel ou décentralisateur particulièrement élevé, il n'y avait que de la petite tambouille politicienne.

Mais c'est vrai que dans ces trois villes, et en particulier à Marseille, depuis les maires de secteur de droite et de gauche qui se sont succédé dans tous les arrondissements ont réussi à faire vivre la réalité des Mairies d'arrondissements. Reconnaissez qu'avec peu on fait beaucoup, et finalement c'est peut-être cela qui est important aujourd'hui, avec les budgets contraints et les dotations d'Etat particulièrement raréfiées que nous avons et que nous aurons dans les années à venir, il faut être imaginatif et faire beaucoup et mieux avec peu. Et je suppose qu'avec les difficultés budgétaires qui sont celles de la Ville de Marseille et celles de toutes les grandes collectivités de France, puisque encore une fois les dotations de l'Etat baissent et vont continuer à baisser, eh bien, le temps n'est pas à l'augmentation des budgets des Mairies d'arrondissement. Et donc ici l'équipe qui dirige cette Mairie de la majorité municipale essaiera de continuer à faire preuve de beaucoup d'imagination pour faire beaucoup avec peu, et compenser les euros par une très grande présence sur le terrain.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité

(4 abstentions : Mme LEVY MOZZICONACCI, M. CANICAVE, M. MENCHON, M. JOLLIVET - 1 vote contre : Mme PALLOIX

Rapport 14-26609/72/SAC

DIRECTION GENERALE SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS - Révision de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de secteur.

Rapporteur : M. le Maire

S'il n'y a pas de question je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

(5 abstentions : Mme LEVY MOZZICONACCI, M. CANICAVE, M. MENCHON, M. JOLLIVET, Mme PALLOIX)

Rapport 14/26634/73/DPMS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - CENTRE DE SUPERVISION URBAIN - Dispositif de vidéo protection urbaine et de vidéo verbalisation - Approbation de la mise à disposition de l'outil vidéo à la RTM (Régie des Transports de Marseille) à des fins de vidéo verbalisation du stationnement gênant sur les voies de transports en commun.

Rapporteur : Mme ROGER

Il s'agit d'approuver un rapport très utile concernant la mise à disposition du dispositif de vidéo protection et vidéo verbalisation au bénéfice de la Régie des Transports de Marseille qui est l'autorité gestionnaire des transports, sous l'autorité de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Vous savez que ce dispositif est très performant, que notre actuelle Adjointe Caroline Pozmentier, déléguée à la sécurité

publique, l'a porté, il a produit ses fruits puisque dès 2013 il y avait 27.179 timbres amendes qui étaient émis, dans les huit premiers mois de l'année 2014 il y en a 26.592. C'est un dispositif très efficace, qui est maintenant réclamé par tous les habitants après avoir été un peu décrié. L'objectif de cette mise à disposition au profit de la RTM c'est de permettre la fluidité de la circulation sur les voies de bus, et d'empêcher les incivismes que l'on voit tous dans la ville de Marseille et qui ralentissent le trafic des transports publics, qui a pour conséquence derrière évidemment un dédain des habitants à Marseille pour le transport qui n'est pas fiable au niveau des horaires ; et donc en améliorant cette fluidité on espère évidemment améliorer le nombre de personnes qui prennent les transports en commun ; à ce jour il y a seulement 12 % des Marseillais qui empruntent les transports en commun, ce qui est très peu. Une des critiques qui est adressée c'est la fiabilité du transport.

Tout cela permettra, en mettant cet outil performant à la disposition de la RTM, d'améliorer la fluidité du réseau et des transports. Merci.

M. CATANEO.- Nous sommes contre la verbalisation par d'autres personnes que les APJ.

M. le Maire.- Et oui, parce qu'on perd son permis de conduire quand on se fait verbaliser !

M. CATANEO.- Ce n'est pas pour ça. C'est qu'il y a des personnes qui sont assermentées mais qui sont personnel RTM, c'est quand même plus aux APJ ou PJ de verbaliser pour être sûr que l'infraction est régulière. Je sais que cela permet de renflouer aussi les caisses. De même, je vais dire un mot sur le détournement

des priorités en matière de vidéo surveillance. D'abord les crimes, après les délits, après les contraventions, comme on dit dans un principe en droit pénal, on a l'impression que l'on inverse un peu le système de vidéo surveillance pour justement verbaliser. Nous voterons contre ce rapport.

M. le Maire.- C'est noté. Monsieur Catanéo, on a bien noté que le mouvement politique dont vous faites partie menait en ce moment un combat contre la verbalisation de l'incivisme au volant. Je n'ose croire que c'est par intérêt personnel de sa Présidente, et que vous poussez la fatuité jusqu'à dans un Conseil d'arrondissements de province venir soutenir le maintien du permis de conduire de votre Présidente - qui entre nous soit dit ne doit guère en avoir besoin, puisqu'on la voit toujours à côté de ce grand monsieur qui conduit sa voiture.

Cela étant dit, plaisanterie mise à part, le dispositif est clair : c'est vidéo protection et vidéo verbalisation, il n'y a pas de hiérarchie, ce sont les deux même temps. Les policiers municipaux qui sont derrière les écrans surveillent les atteintes aux biens et aux personnes, et en même temps il y a un dispositif technique qui permet la vidéo verbalisation. Alors, on peut se faire plaisir en disant que l'on est contre la vidéo verbalisation. C'est vrai que c'est difficile en particulier pour le responsable maire d'arrondissement quand il va faire ses courses le samedi matin chez le marchand de journaux et qu'il se fait pourrir parce que les clients du marchand de journaux ont reçu trois PV dans la semaine. Mais en même temps il faut, quand on a des responsabilités politiques, savoir un peu aller au devant et défendre l'intérêt général. Si l'on arrive à améliorer la

fluidité du trafic dans cette ville, comme le disait excellemment Mme Roger, on améliore la vitesse commerciale de la RTM, on développe le transport en commun, on réduit le déficit de la RTM, ça fait du bien pour l'environnement et on circulera tous mieux. Eh bien, je préfère prendre le risque de quelques discussions difficiles et d'un peu d'impopularité, mais de soutenir ce qui est l'intérêt général et pas d'aller toujours au devant des intérêts particuliers.

(Applaudissements)

Que ceux qui veulent adopter ce rapport veuillent bien le manifester en levant le bras.

**Le rapport est adopté à la majorité
(2 votes contre : M. CATANEO et M. MAZET)**

Rapport 14/26674/74 DAE

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE
COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association
Commerce Positifs pour la réalisation d'une action commerciale
la semaine de la Mode - EX004317.**

Rapporteur : Mme ARAGONES

L'association Commerces Positifs a pour objet de développer l'animation et l'attractivité du quartier de la Préfecture. Elle souhaite fédérer les commerçants et artisans de ce quartier autour d'une action originale autour de la mode. Elle propose de créer la semaine de la mode avec comme moment fort un défilé de « mode décalé », en sollicitant notamment des étudiants de l'Ecole de Commerce. Ce défilé est prévu pour début octobre, et le budget

prévisionnel est de 8.000 €. La participation de la Ville de Marseille représente 50 %, soit 4.000 €.

Je vous demande d'adopter ce rapport.

M. le Maire.- Merci, Madame Aragonès. J'en profite pour vous féliciter au nom de tous les collègues pour la grande réussite du défilé de mode à Bagatelle, comme j'aurais félicité également M. Detaille s'il était là, mais je crois qu'il est pour la 47^{ème} fois grand-père, je l'aurais sinon félicité pour l'excellente exposition de ce photographe suisse qui fait des vues aériennes absolument extraordinaires et qui a lieu actuellement dans notre mairie là-haut.

M. MENCHON.- Madame Aragonès, vous venez de dire que c'était destiné aux étudiants de l'Ecole de Commerce qui sont en spécialité mode, uniquement ?

Mme ARAGONES.- Non, on va faire appel à des étudiants de l'Ecole de Commerce pour l'organisation de ce défilé.

M. MENCHON.- D'accord. J'ose vous suggérer aussi le lycée de la Calade qui a une formation DMA, Diplôme des Métiers d'Art bac +2 sur les métiers de la mode, et puis d'autres lycées professionnels sur Marseille qui pourront être aussi des partenaires de grande valeur.

M. le Maire.- On va regarder ça, et si vous voulez défiler aussi, Monsieur Menchon, ce sera avec plaisir naturellement.

M. MENCHON.- Pas sans vous.

M. le Maire.- Mais moi je le ferai volontiers, je fais d'ailleurs de gros efforts pour ça en ce moment.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26721/75/DRH

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Actualisation de la liste des logements de fonction pouvant être attribués par utilité ou nécessité de service.

Rapporteur : Mme HOCHFELDER

La liste des emplois justifiant l'attribution d'un logement de fonction est mise à jour régulièrement. A ce titre il convient de l'actualiser et de rajouter les emplois de maître-nageur sauveteur et menuisier. De même la liste des logements de fonction est modifiée comme suit :

Pour le groupe scolaire Grand Saint Giniez : ce logement doit être supprimé de la liste des concessions attribuées par nécessité de service pour être rattaché à celle des concessions attribuées par utilité de service au titre des emplois suivants : responsable de restaurant scolaire, surveillant du domaine ou d'équipements publics, aide technique à la petite enfance, maître-nageur sauveteur.

Pour le Parc Borély : suppression de l'état de logements de fonction pouvant être attribués par utilité de service (destruction pour l'aménagement du parking).

Pour le Gymnase de la Verrerie : logement de fonction pouvant être mis à disposition d'agents occupant un emploi qui

justifie une concession par nécessité absolue de service au titre de l'emploi d'agent de surveillance et d'entretien de stades et gymnases.

Enfin, emprise du Mont Rose : logement de fonction pouvant être mis à disposition d'agents occupant un emploi qui justifie une concession par nécessité absolue de service au titre d'emploi d'agent de surveillance du domaine et/ou d'équipements publics.

Je vous remercie d'approuver ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

ADDITIF N°1

Rapport 14/26742/76/DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 2^{ème} répartition 2014.

Rapporteur : M. VITALIS

Je ne vous citerai pas les 25 associations de notre secteur qui œuvrent pour tout ce qui concerne la solidarité et le social, mais je vous en cite pour un montant quand même de 170.000 €, si je ne me suis pas trompé : le Centre Fleg, l'Aide à l'Enfance, Handicap Amitié Culture, la Table du Cœur, et le CRIF Marseille Provence. Merci de voter pour ces subventions de ces 25 associations.

M. le Maire.- Merci, Monsieur Vitalis, pour votre concision et pour l'excellent choix des associations que vous avez pris le soin de citer tout particulièrement.

M. MAZET.- Que fait une association ô combien politisée et sectaire comme la LICRA sur une liste, je cite, d'associations devant recevoir des subventions par rapport à leur caractère d'intérêt social ? Je vous déclare que nous, Front National, dénonçons avec vigueur la présence de la LICRA sur cette liste. C'est pour cela que nous faisons le choix de l'abstention.

M. le Maire.- C'est une antienne chez vous, Monsieur Mazet, Monsieur Catanéo et les membres du Front National que de voter contre ce type d'associations. Je ne partage pas toutes les opinions de la LICRA, mais il me paraît particulièrement difficile de contester que le combat contre le racisme et l'antisémitisme ne corresponde pas à un combat d'intérêt social et d'intérêt général. En conséquence la Ville de Marseille, son Maire Jean-Claude Gaudin, la majorité municipale ici, continuera dans le but de fraternité et d'équilibre social de cette ville à soutenir ce type d'association, ne vous en déplaise.

(applaudissements)

Je sou mets ce rapport à votre approbation.

**Le rapport est adopté à l'unanimité
(2 abstentions : M. CATANEO et M. MAZET)**

M. VITALIS.- Je m'y attendais. Je rajouterai que depuis des années votre prédécesseur M. Van Gaver, nous disait la même

chose, et le maire de l'époque répondait exactement la même chose que vient de répondre notre maire actuel.

Rapport 14/26741/77/DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 3^{ème} répartition 2014.

Rapporteur : M. VITALIS

Il s'agit de deux associations bien connues : Radio JM, 30.000 €, et le Mouvement de Jeunesse des Bâtisseurs de la Liberté, 2.000 €. Merci de voter ces subventions.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26698/78/DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations de rapatriés - 1^{ère} répartition 2014.

Rapporteur : Mme MARTINOD

Il s'agit des associations suivantes : Association des Anciens et Amis de Bab El Oued, 3.000 €, pour son action d'aide à l'organisation d'un grand rassemblement annuel ; Amicale Souvenir Saint Eugénois, 4.018 € ; Association Culturelle des Français d'Algérie, 2.500 € ; Association Nationale des Rapatriés d'Oranie et leurs Amis, 4.000 €. Merci de bien vouloir voter ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26845/79/DVSCJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Financement 2014 de la Démarche Qualité des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, des Accueils de Jeunes et des Ludothèques - 3^{ème} répartition.

Rapporteur : Mme OURET

La Ville finance des ALSH, des Accueils de jeunes et des ludothèques aux Associations qui répondent aux critères de la Charte Qualité. Il convient de répartir ce soir 69.600 €, pour le 6^{ème} arrondissement est concerné le CAJL Guadeloupe pour 23.900 €.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26736/80/DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Droits des Femmes - 2^{ème} répartition 2014.

Rapporteur : M. FRANCESCHETTI

Je me substitue à ma collègue Michèle Vannucchi dont il s'agit de la délégation, et j'en profite de lui témoigner toute mon amitié. Il s'agit d'une attribution de subventions à des associations agissant en faveur des droits des femmes auxquelles chacun sait combien notre ami Georges Gomez est particulièrement attaché. Il

s'agit là de la 2^{ème} répartition 2014. La Ville aide les associations qui oeuvrent pour les droits des femmes pour un montant de 18.586 €, et pour notre Mairie en particulier est concerné SOS Femmes, 10 avenue du Prado, pour un montant de 3.000 €. Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le Maire.- Merci, Monsieur Franceschetti. Vous avez la liste des associations même au-delà de notre secteur, qui sont toutes des associations qui méritent effectivement l'investissement de la Ville, Mme Preziosi qui assume sa délégation à la Mairie centrale en sait quelque chose. Je sou mets ce rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26729/81/DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 2^{ème} répartition 2014.

Rapporteur : Mme MARTINOD

La Ville de Marseille aide les associations qui conduisent des animations dans notre cité. Il s'agit pour notre secteur de l'association Cours Julien, 4.500 €. Merci de bien vouloir voter ce rapport.

M. le Maire.- J'en profite pour préciser à cette occasion que l'association du Cours Julien qui organise la fête du plateau connaissait de très grosses difficultés suite aux réductions de subventions, qu'ils sont venus nous voir, et que nous les avons aidés comme nous avons pu, matériellement puisque nous n'avions

pas pu faire voter une subvention avant, notamment par l'organisation et la prise en charge de l'apéritif par la Mairie de secteur, là aussi Mme Preziosi a bien voulu écouter mes suppliques pour leur allouer une subvention, et je l'en remercie. L'animation sur le Cours Julien c'est important.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26840/82/DDU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - DIRECTION
GENERALE DES SERVICES - 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements -
Convention de mise à disposition du Stade Delort à la Société
AREMA pour l'organisation du match France Fidji du 8
novembre 2014.**

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

Le 8 novembre 2014 se déroulera une rencontre internationale de rugby entre la France et les Fidji. Ce rapport concerne la mise à disposition du stade Delort à la société AREMA pour permettre à l'équipe fidjienne de s'entraîner, moyennant un dédommagement de 1.000 € par entraînement. Un accord sur quatre entraînements est désormais prévu, et 1.000 € par entraînement supplémentaire. Je vous remercie de bien vouloir voter ce rapport pour permettre à Marseille de répondre aux exigences des rencontres sportives internationales, et accessoirement de faire rentrer un peu d'argent dans nos caisses.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26779/83/DSNP

**DELEGATION GENERALE VALORISATION DES
EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET
DES PLAGES - Approbation du principe d'ouverture
d'équipements sportifs au grand public.**

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville, et son credo, le sport pour tous, nous souhaitons mettre en accès libre certains de nos équipements sportifs. Sur notre secteur est concernée la partie du stade Jean Bouin (le plateau), qui sera donc en accès libre notamment les week-ends. Afin de permettre la pratique sportive au plus grand nombre de nos concitoyens, je vous demande d'approuver ce rapport. Merci.

M. MAZET.- Nous groupe Front National, nous approuvons le principe d'ouverture des équipements sportifs au grand public. Cependant, nous émettons quand même une petite réserve liée aux éventuelles dégradations qui découleraient de l'ouverture au grand public par rapport à un accès gratuit, parce que hélas certains de nos concitoyens raisonnent encore en pensant que ce qui est gratuit n'a pas de valeur. Il faudrait quand même veiller à ce que l'intégrité des installations soit préservée pour que les professionnels ou ceux qui ont une licence puissent pleinement en profiter sans subir les résultats d'éventuelles dégradations.

M. le Maire.- Je ne suis pas totalement en désaccord avec vous sur ce point. Il n'y a rien de gratuit dans la vie, et tout ce qui est gratuit pour le grand public est payant pour le contribuable.

Pour autant, les risques ne doivent pas nous conduire à empêcher le grand public de profiter de nos stades, de nos parcs, de nos plages, de nos équipements sportifs, et on a malheureusement constaté -le gymnase du Sablier dont nous parlions tout à l'heure en est un exemple- que le fait de fermer, de barricader, voire même de gardiennier, n'interdit pas les dégradations, et donc il faut trouver un juste équilibre. C'est ce que nous essayons de trouver en ouvrant au plus grand nombre des équipements sportifs, parce que nous pensons aussi que même si les dégradations restent possibles en donnant de l'activité on a moins de risque que les jeunes ne versent dans la délinquance.

Mais vous me considérerez certainement comme angélique de votre point de vue.

M. MENCHON.- On votera pour ce rapport, mais je tenais à souligner aussi qu'en terme d'accessibilité il y a les plages d'ouverture, il y a également les aménagements pour handicap et les personnes à mobilité réduite, il y a encore des efforts à faire. Aussi sur les piscines, que les plages d'ouverture sur une ville qui est quand même en front de mer puissent se faire quelquefois en nocturne et les dimanche après-midi.

M. le Maire.- Pour préparer le Conseil municipal de vendredi j'ai lu le règlement intérieur, je ne sais plus si c'est à Lyon ou à Paris, qui indique que tout amendement qui induit une dépense supplémentaire devrait être compensé par une proposition de réduction de dépenses afin que les budgets n'augmentent pas indéfiniment. Heureusement que l'on ne vous impose pas ce genre de contrainte, sans quoi nous irions vers une dérive des dépenses

publiques sans fin. La simple mise aux normes des piscines marseillaises -Richard Miron vous le dirait mieux que moi- représente environ 200 M€. J'ai bien sûr peur que les dotations d'Etat auxquelles nous allons avoir droit sur l'exercice 2015 ne nous permettent pas d'y faire face. Et ce n'est pas la Ville de Marseille qui a retardé à l'infini la nécessaire mise aux normes des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite, c'est l'Etat qui l'a fait.

M. MENCHON.- Je vous remercie de ces précisions. Moi je ne suis ni parisien ni lyonnais. Je crois que dans le 6/8 nous avons déjà suffisamment d'exemples d'argent qui eût été mieux employé : la couverture du stade, le tunnel Prado Sud, et d'autres DSP mal ficelées.

M. le Maire.- On ne va pas rentrer dans le débat. Je pense que le tunnel Prado Sud il a été financé par le public. Quant au stade Vélodrome, on sait que vous avez lutté contre le stade Vélodrome, mais je suppose que la réussite du stade Vélodrome depuis qu'il a ouvert va vous conduire au fil des jours à changer d'avis ou en tout cas à le proclamer avec un peu moins de force parce que vous n'allez pas vous trouver très nombreux à soutenir cette position un peu d'arrière-garde.

Je soumetts ce rapport à votre approbation.

**Le rapport est adopté à l'unanimité
(1 abstention : M. MENCHON)**

Rapport 14/26629/84/DASS

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA**

SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - 2^{ème} répartition 2014.

Rapporteur : M. FRANCESCHETTI

La Ville de Marseille soutient le rôle joué par le milieu associatif dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité. C'est pourquoi il est ici proposé de procéder à une seconde répartition de subventions au titre des crédits de l'année 2014 pour un montant total de 170.622 € sur l'ensemble de la ville.

Pour le 6^{ème} arrondissement sont concernées les associations suivantes : Ambition Cité pour 10.000 € ; Association Marseillaise des Missions du Midi, Foyer des Jeunes Travailleurs Clair Maison pour 6.000 € ; Espace Pédagogie Formation France, 2.500 € ; Foyer de la Trinité, 1.000 € ; L'Enfant du Soleil, 2.000 € ; MAAVAR, 4.000 € ; Mamanthe, 1.000 €.

Pour le 8^{ème} arrondissement sont concernées les associations suivantes : Association Nationale des Visiteurs de Prison, 2.400 € ; SOS Amitié Marseille Provence, 500 €.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26688/85/DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des familles - 2^{ème} répartition 2014.

Rapporteur : M. FRANCESCHETTI

La Ville de Marseille aide certaines associations oeuvrant en faveur des familles résidant dans notre cité. Il s'agit ici d'une deuxième répartition. Pour notre mairie est concernée l'association Parole d'Enfant domiciliée au Centre Socioculturel Saint Giniez Milan, pour un montant de 1.000 €. Je vous demande de bien vouloir adopter ce rapport.

Mme PALLOIX.- A ce stade des associations, c'est un peu du piratage que je fais parce que sur le rapport je suis bien entendu tout à fait pour, mais il y a une association qui n'est pas citée et qui pourtant risque d'avoir d'énormes difficultés, y compris se retrouver SDF dans pas longtemps. Je voudrais que l'on en prenne conscience parce que c'est une association qui fait énormément pour les familles, pour les difficultés d'intégration des enfants dans les familles, pour les tout petits d'un an à cinq ans à peu près, et donc qui travaille énormément avec des familles mais ça va bien au-delà de notre secteur même si cette association est dans le 6^{ème} arrondissement, ça va jusqu'aux 15^{ème}, 16^{ème} arrondissements, les gens viennent en métro pour pouvoir aller dans cette association qui est connue, je ne sais pas si on peut dire comme le loup blanc mais en tous les cas qui est respectée et vraiment qui a pignon sur rue. Or cette association qui s'appelle la Maison du Vallon, le Conseil d'administration du CCAS vient de voter la vente de l'immeuble où elle se trouve.

Je ne sais pas, Monsieur le Maire, si vous étiez au courant, vous allez recevoir certainement un courrier de la part de cette association parce qu'ils sont complètement défaits, ils ne

savent plus comment faire, d'autant qu'ils ont été reçus par un membre du Conseil d'administration du CCAS qui a répondu qu'il ne pouvait rien pour eux, que de toute façon maintenant ce n'était plus leur problème, c'était le problème du Maire de Marseille.

Je trouve un peu cavalier de la part du CCAS d'intervenir comme ça, d'autant qu'ils ont une proposition qu'ils vont vous soumettre, pour s'assurer que le prochain propriétaire, qui n'a pas encore dit ni oui ni non sur le fait qu'il y a deux associations au rez-de-chaussée, puisque c'est deux numéros, 11 et 13, qui puissent rester ou pas, d'essayer de faire en sorte qu'au lieu d'avoir simplement un accord pour eux scellé par la Mairie de Marseille, c'était le principal -aujourd'hui ce n'est plus du tout le cas, ça va être un propriétaire privé, donc bien entendu celui-ci va pouvoir dire « dégagez, il n'y a rien à voir ! »- d'essayer de faire en sorte de les sécuriser par un bail emphytéotique.

Je vous propose simplement de rencontrer ces personnes, d'aller les voir, de réfléchir avec eux parce que non seulement, vous en avez parlé tout à l'heure et je reviens là-dessus, c'est vraiment de l'intérêt général qu'ils font, en même temps ce sont des bénévoles qui s'investissent énormément, et ce serait vraiment dommage de les perdre dans notre arrondissement parce qu'ils font un travail formidable.

M. le Maire.- Merci, Madame Palloix. Je ne connaissais pas cette difficulté, vous la portez à ma connaissance. Je demande immédiatement que l'on appelle dès demain les responsables de cette association, on va les recevoir et on va voir ce que l'on peut faire, je ne garantis pas que l'on puisse faire tout ce que vous

demandez mais en tout cas on va les écouter, essayer de les aider au mieux de nos possibilités, et on vous tiendra au courant.

Mme PALLOIX.- Merci.

M. le Maire.- Je sou mets ce rapport au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26685/86/DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des Seniors - 2^{ème} répartition 2014.

Rapporteur : Mme COHEN

Pour notre secteur il s'agit simplement de l'Institut de Gérontologie Sociale qui est situé sur la rue Paradis dans le 6^{ème} arrondissement, pour un montant de 200 €. Son action est de recréer une dynamique sociale en proposant aux seniors une ouverture sur le monde extérieur. Je vous demande d'approuver ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26484/87/DVSCJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions de fonctionnement aux 7 associations qui conduisent des actions Temps Récréatifs de

Restauration (TRR) pour l'année 2013/2014 - Versement du solde de la subvention.

Rapporteur : Mme CAULE

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement aux 7 associations qui conduisent des actions Temps Récréatifs de Restauration, TRR, il s'agit de la pause méridienne, pour l'année 2013/2014. Le montant de la dépense s'élève à 75.660 €, et sera imputé sur le budget 2014. 7 associations sont bénéficiaires, dont l'IFAC pour notre secteur. Je vous demande d'approuver ce projet.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26483/88/DVSCJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations conduisant des actions dans le cadre de Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) pour l'année 2014/2015 - Approbation des 19 conventions d'objectifs conclues avec les associations pour l'année scolaire 2014/2015.

Rapporteur : Mme CAULE

Dans le cadre de MARS pour 2014/2015, il nous est proposé d'approuver ces 19 conventions d'objectifs conclues avec les centres sociaux et fédérations d'éducation populaire. MARS a pour but, je vous le rappelle, de favoriser la réussite scolaire. Pour

notre secteur le Centre Social Cours Julien est concerné pour un montant de 4.828 €. Merci de voter ce projet.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26475/89/DVSCJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE -
Approbation du règlement des accueils périscolaires et des dispositions particulières relatives à chaque accueil périscolaire.

Rapporteur : Mme CAULE

Il est soumis à votre approbation le règlement fixant les dispositions générales applicables aux accueils périscolaires ainsi que les dispositions particulières relatives à chaque accueil périscolaire annexées au présent rapport : accueil périscolaire de la pause méridienne de 11h30 à 13h30, études surveillées et accueil du mercredi midi, Temps d'Activités Périscolaire du vendredi après-midi. Je vous demande de voter ce rapport.

M. CATANEO.- Nous avons tout d'abord appuyé, soutenu la majorité municipale pour résister contre la loi du changement de rythme scolaire, il suffit de se référer aux procès verbaux des précédentes sessions. Puis lorsque la loi est entrée en vigueur dans le droit positif nous n'avons pu que nous incliner bien évidemment. A partir de là nous avons noté la lenteur avec laquelle la majorité municipale a pris les choses en main, au point d'accumuler retard sur retard et amenant à déstabiliser aussi

l'organisation des familles, des entreprises. A partir de ce moment nous n'avons pu que manifester notre mécontentement. Cependant, soucieux de l'intérêt des familles et selon l'adage « mieux vaut tard que jamais », nous voterons quand même positivement ce rapport.

Mme LEVY MOZZICONACCI.- Je vais être brève, alors que j'ai beaucoup à dire. Je pense que l'on ne pourra pas féliciter, et je pense que vous êtes tous d'accord avec moi, M. le Maire sur ce dossier, dans le sens où aujourd'hui de nombreuses familles sont dans la rue, elles n'ont pas été entendues par ni l'Adjointe aux écoles au niveau de la Mairie centrale, ni par M. le Maire. On est devant une situation qui fait malheureusement la une des journaux. Je sais qu'on va vers une capitale du Sport, je me demande si ce n'est pas vers la capitale de l'échec scolaire qu'on aurait peut-être plus de chance de gagner.

Bref, ce n'est pas pour ça que je prends la parole. Je prends la parole parce qu'aujourd'hui je me sens moins seule dans la découverte de certains de mes collègues de la majorité devant la situation, l'incurie dans laquelle nous sommes aujourd'hui tous ensemble dans l'intérêt collectif, je me sens moins seule et je remercie les élus de cette Mairie de secteur et même du Conseil municipal qui m'ont, par des petits messages, montré leur volonté d'aller dans mon sens lorsque je proposais mon aide en début de Conseil municipal au mois d'avril, lorsqu'à plusieurs reprises j'ai sollicité Mme l'Adjointe pour qu'on travaille ensemble sur ce dossier qui était difficile, délicat, je l'entends, il fallait beaucoup anticiper, ce que la Ville n'avait pas fait. Je crois qu'aujourd'hui on est dans une situation qui va nous amener, d'après ce que l'on sait, à avoir 10 %

des écoles de notre ville après la Toussaint qui rentreraient dans ce fameux temps d'accompagnement périscolaire, et aujourd'hui nous sommes devant des situations qui sont catastrophiques.

J'ai un mot quand même vis-à-vis du Maire et vis-à-vis de l'équipe d'animation, de l'Education ici, parce que je sais que dans la Mairie du 6/8 des efforts ont été faits, je suis totalement sensible aux efforts qui ont été faits et je tiens vraiment à remercier les efforts qui ont été faits dans la Mairie du 6/8. Je vais aller même plus loin, je pense qu'aujourd'hui notre Mairie du 4^{ème} Secteur est en capacité de forcer les verrous au niveau de la Mairie centrale pour avoir un dispositif qui pourrait se mettre dans le cadre de la qualité que l'on attend pour un temps éducatif par le loisir.

Il n'est pas de ma nature, je l'ai dit et je continue à le dire, de faire de la politique politicienne comme veut nous l'imposer M. le Maire, et je me rends compte aujourd'hui que les éléments de prises de décisions qui ont été faites, certes sur les deniers de la Mairie de secteur puisque je pense que vous êtes tous conscients que les efforts de garderie, sans parler sur l'aspect qualitatif de ces garderies, et je pense qu'on est tous conscients qu'aujourd'hui ces garderies ne répondent à aucun critère sur le plan ni humain ni éducatif, lorsque je sais qu'il y a 2 assistantes maternelles qui ont l'habitude de garder 3 ou 4 enfants dans leur maison qui sont là avec 70 enfants on comprend bien que ce n'est pas l'objectif.

Donc aujourd'hui j'en appelle solennellement à M. le Maire et son équipe, Mme Ouret, Mme Caule, et l'ensemble des personnes qui ont découvert l'état des écoles, qui ont découvert le peu d'anticipation, et vous savez très bien que depuis 2008 je me

bats pour qu'on ait un vrai périscolaire de qualité dans cette ville, je suis contente aujourd'hui de ne plus être seule sur ce dossier, et je pense que la Mairie du 4^{ème} secteur peut permettre d'aller devant ces difficultés et devant une position qui me semble n'être plus d'actualité. On ne peut plus tenir un langage politicien lorsque l'on est devant l'instabilité je dirai de l'ordre public lorsqu'il s'agit de la Mairie et lorsqu'il s'agit d'école, et surtout d'éducation et de famille.

Nous voterons contre, puisque vous savez qu'il n'y a pas eu de cahier des charges associé à ce dispositif, et que l'appel à projet est arrivé par Internet chez les professionnels de l'éducation populaire fin juillet, alors qu'il aurait été quand même normal et même professionnel de réunir l'ensemble de ces acteurs, de ces professionnels, pour marquer ensemble un projet de qualité. Et je vous rappelle que le projet que nous avons proposé était deux fois une heure et demie deux après-midi par semaine, pour réduire d'une part le temps de scolaire de l'enfant, et surtout de pouvoir diminuer de moitié le coût que nous amènerait la réforme qui a été proposée, parce qu'on aurait pu comme ça dégager les animateurs qui auraient pu tourner sur les écoles plutôt que de les concentrer sur vendredi.

Voilà un peu ma tristesse. Mais je tiens quand même à remercier des efforts qui ont été faits dans notre Mairie de secteur. Nous voterons contre après tout ce que je viens de dire, et j'espère que vous avez été sensible à mon encouragement à aller vers la qualité. Merci, Monsieur le Maire.

Mme PALLOIX.- J'ai la semaine dernière eu le plaisir d'assister à une réunion, parce que les manifestations c'est chaud, mais j'ai pu me rendre compte du sérieux avec lequel parents,

enseignants, professionnels, les agents territoriaux, tout ce petit monde est arrivé dans l'unité à travailler ensemble et à vouloir sortir par le haut de cette crise. Parce que c'est vraiment une crise, je serais presque tentée de dire une catastrophe scolaire pour les petits. Parfois on est en colère pour certaines choses, mais ça ne touche pas les enfants. Là par contre, on n'est vraiment pas à la hauteur, et je dis « on », en fait c'est le monde politique. Je ne voudrais pas oublier que certains n'ont même pas levé le petit doigt et ne se sont même pas souciés, alors que c'est leur profession première, comme par exemple au rectorat, comme par exemple la préfecture. Et donc si tous nous n'avons pas été contents parce que l'Adjointe à l'éducation n'a pas reçu les parents ou parce que le Maire de Marseille faisait un peu le grincheux comme il a l'habitude de faire de temps en temps, eh bien, je crois quand même que c'est torts partagés dans tous les sens.

Mais aujourd'hui je pense qu'il y a urgence. On ne peut plus rester les pieds dans le même sabot comme on dit. Par contre, je ne sais pas si vous êtes au courant, mais enfin quand même je vois beaucoup de villes aux alentours et même plus loin sur le territoire français où tant bien que mal depuis deux ans les Municipalités -depuis il y a eu des élections, ça peut changer aussi- ont essayé de travailler avec les enseignants, ont essayé de voir avec les parents d'élèves, et, je dis bien que ce n'est pas la panacée mais peu ou prou ils sont arrivés malgré les moyens financiers, malgré le manque de personnel, à établir un protocole qui convient pratiquement à tout le monde.

Ce soir c'est simple, c'est vrai que ce rapport ne me convient pas parce que je ne peux pas participer à un vote, alors qu'on le met en avant et que rien ou si peu a été fait au départ. Ce que je vous propose encore une fois, mais très rapidement, je vous le propose à vous, Monsieur le Maire, mais je sais bien que vous ne détenez pas les clefs de tout, donc à travers vous je le propose aussi au Maire de Marseille, c'est de réunir rapidement un comité de pilotage pour la concertation, c'est vrai, mais aussi pour l'élaboration, pour que tout le monde se sente acteur. Parce que malheureusement, faire la sourde oreille ce n'est pas bon, le mépris ce n'est pas bon non plus. Aujourd'hui il faut absolument écouter les parents, ils ne s'amuse pas, je vous le dis. Moi je sais aussi les catastrophes que ça peut faire dans un foyer lorsqu'on est obligé ou de prendre des RTT, ou de prendre des jours de congé, parce qu'il n'y a rien d'autre.

Je ne vais pas refaire le film parce que vous le connaissez autant que moi, mais aujourd'hui il faut absolument se mettre ensemble. Il manquait un acteur dans cette réunion, c'est la Mairie de Marseille, et franchement on ne se racontait pas des blagues, et entre eux ils ont su s'écouter et ils ont su se comprendre avec des organisations totalement différentes les unes des autres, mais pour l'intérêt général pour le bien des enfants, ils ont su se mettre ensemble. C'est ce que l'on devrait faire.

M. le Maire.- Je vous répondrai, mais Mme Martine Vassal voulait dire un mot à ce sujet.

Mme VASSAL.- Effectivement, les rythmes scolaires nous ont posé beaucoup de problèmes, et il est exact qu'on a été

obligés d'appliquer la loi. Mme Palloix a entièrement raison, le rectorat, l'Etat n'a pas fait ce qu'il devait faire quand il devait le faire.

Madame Lévy Mozziconacci, je suis étonnée, surprise et choquée de vos propos, pour une simple raison, c'est que c'est vous qui êtes à la tête des manifestations, systématiquement. C'est vous qui nous insultez, c'est vous qui accompagnez les parents qui mettent les enfants sur le dos pour venir nous insulter dans chacune des manifestations. Et ça, Madame, c'est inadmissible. Parce que vous dites que vous ne faites pas de politique politicienne, c'est faux ! En tant qu'ancienne responsable de la FEN, en tant que mère de famille, vous devriez vous rappeler que les enfants, les parents, les enseignants, les élus locaux, étaient contre cette réforme, qu'elle nous a été imposée, que le recteur ne nous a pas répondu, et quand il nous a répondu c'était le 3 juillet, et qu'à ce moment-là il a fallu que l'ensemble des services municipaux se mettent en ordre de bataille pour que justement les animateurs, pour que justement les choses soient faites dans les écoles.

Alors, c'est vrai, je voudrais rendre hommage à l'ensemble des élus de secteur du 6/8 ici, et au Maire de secteur qui a mené ce combat pour pouvoir faire en sorte que les choses aillent mieux. Vous citez d'autres exemples d'autres villes, bien sûr, mais il n'y a pas beaucoup d'autres villes où il y a plus de 450 et quelque écoles qu'il faut équilibrer.

Alors, Madame, vos leçons de politique politicienne, quand vous attisez la haine des gens en tête des manifestations et que vous faites des réunions pour essayer d'avoir avec vous un ensemble de personnes qui est là juste pour contester, s'il vous

plaît, pour le bien-être des enfants, pour le bien-être des parents, des instituteurs, retenez-vous de faire ce genre de chose.

(applaudissements)

M. le Maire.- Merci, Madame Vassal. Beaucoup de choses ont été dites par Martine Vassal. Il faut reconnaître ses torts, on n'en a eu qu'un dans cette affaire, c'est qu'on a perdu la bataille de la communication. Mais ce qui est écrit dans les journaux n'est pas forcément la vérité, et ce n'est pas parce que Marseille a fait la une de la presse même nationale, sur le soi-disant échec de la réforme des rythmes scolaires que c'est une réalité. Si l'on avait écouté les journaux au mois de janvier ou au mois de février vous ne seriez pas simplement adjointe putative aux écoles, vous seriez adjointe aux écoles, Madame Lévy Mozziconacci, et votre mentor serait maire de Marseille. Mais les réalités de la population marseillaise sont tout autres que celles qui sont décrites complaisamment dans la presse.

Cette réforme des rythmes scolaires a été imposée à tout le monde contre l'avis de tous. Les enseignants étaient contre, les associations de parents d'élèves étaient contre, les élus locaux toutes tendances confondues étaient contre, et même le haut Conseil de l'Education était contre. Le prétentieux ministre de l'Education Nationale de l'époque qui, comme c'est l'habitude dans le parti politique auquel vous appartenez, se pique constamment de démocratie participative, n'a même pas eu le courage de soumettre sa réforme au Parlement, ce qui lui a évité la censure du Conseil constitutionnel. Mais malheureusement, ça n'a pas comblé les lacunes terribles de cette réforme. Lacunes sur le plan juridique : qui

est responsable de quoi à partir de quand ? Lacunes sur le plan financier : l'Etat n'a pas le droit de se décharger sur les Collectivités locales de charges financières sans les compenser. Lacunes sur le plan pratique : que fait-on des locaux, de leur occupation, qui en porte la responsabilité ? Lacunes en termes de ressources humaines : où trouver le nombre d'animateurs nécessaires ? Et ainsi de suite. C'est la raison pour laquelle de très nombreux maires de France de gauche et de droite, et encore de gauche aujourd'hui, refusent la mise en oeuvre de cette réforme.

Et donc, parce que nous pensions, parce que Jean-Claude Gaudin pensait que c'était une mauvaise réforme, il a refusé de l'appliquer. Mais il n'est pas resté les deux pieds dans le même sabot ou grincheux comme le disait Mme Palloix, il a fait des propositions. Première proposition, moratoire : refusé ! Deuxième proposition, et elle était si pertinente que dans mes nombreuses rencontres avec les parents - parce que moi j'en ai eu de nombreuses rencontres avec les parents, et pas avec des pancartes « Gaudin au boulot » ou des gosses de 8 ans à qui on fait dégrader des bâtiments publics. Dans les nombreuses rencontres avec les parents quand on leur parlait du projet de la Municipalité de soutien scolaire, 3 heures : une heure de français, une heure de calcul, et une heure d'histoire/géo puisqu'on nous dit que les enfants français sont aujourd'hui ceux qui ont le plus de carences à l'entrée en 6^{ème} ! Voilà une proposition de bon sens, voilà une proposition constructive, et quand j'en parle aux parents ils me disent « mais ça on ne le savait pas, pourquoi vous ne l'avez pas dit ? » : on l'a dit, mais ça n'intéresse pas les journaux, ils préfèrent les manifestations avec les fumigènes et les enfants qui hurlaient des slogans

obscènes sous le regard de leurs parents, ce qui est une drôle de façon de voir l'éducation.

Je ferme la parenthèse. Projet de soutien scolaire : refusé ! Alors, Jean-Claude Gaudin le disait avec sa facon habituelle, plutôt que de leur faire faire du scoubidou ou de la marelle, il vaudrait mieux leur faire faire un peu plus de français et un peu plus de mathématiques. Eh bien, on en est là aujourd'hui, si on avait validé notre projet les enfants des écoles primaires de Marseille auraient la possibilité de renforcer leurs connaissances en français, en calcul, et en histoire. Malheureusement le rectorat, avec une morgue absolument incroyable, pas la moindre éducation, pas le moindre respect pour les élus qui ont reçu le sacrement du suffrage universel, a refusé ce plan.

Et on ne peut pas dire que les Marseillais sont en contradiction avec nous, Madame Lévy Mozziconacci, parce qu'au moment des élections municipales les positions étaient claires, vous étiez pour l'application de la réforme des rythmes scolaires, et nous étions contre, et le résultat tout le monde le connaît ! Donc personne n'a été pris en traître dans cette affaire. Et lorsque le rectorat a refusé notre projet de projet de soutien scolaire au début du mois de juillet 2014 et pas avant, eh bien, les élus et les services ont préparé tout l'été la mise en oeuvre de cette réforme, y compris par l'appel au projet auquel vous faisiez allusion tout à l'heure. Et dans cette mairie ici, vous avez eu la courtoisie de le reconnaître, tout l'été des adjointes, Carine Caule, Marie-France Ouret, Marie Martinod, des fonctionnaires, mes propres collaborateurs, ont travaillé pour essayer de combler le retard qui était dû non pas à la Ville de

Marseille mais à l'impréparation, à l'impéritie, à l'incurie pour reprendre votre terme, du gouvernement et du ministère de l'Education Nationale qui s'est déchargé d'une charge sur les Collectivités territoriales.

Et finalement aujourd'hui, eh bien, nous avons un peu de retard, c'est vrai, mais regardez dans les villes qui les ont mis en place il y a un an, vous croyez que ça marche bien ? Allez voir les manifestations à Lyon où M. Colomb, votre ami socialiste, avait annoncé que les temps périscolaires seraient payés entre 9 et 12 € par an, et où il fait payer 20 € par mois, allez voir les manifestations de parents d'élèves à Lyon et si ça se passe aussi bien que ça !

Nous ici, Martine l'a dit avec l'engagement qui lui est coutumier, mais c'est vrai, Madame, que nous n'avons pas de leçon à recevoir. Parce que si les parents ont des difficultés le mercredi c'est à cause de vous, c'est à cause de cette réforme impréparée. Et pour ce qui concerne le vendredi après-midi, dans cette mairie tous les adjoints qui sont là, tous les conseillers municipaux qui sont là, les fonctionnaires qui m'ont fait confiance et mes propres collaborateurs, eh bien, ils sont allés sur le terrain, ils ont rencontré les parents, et ils ne se sont pas fait insulter. C'est grâce à ce travail, grâce aux démarches que nous avons eues vis-à-vis des associations, grâce aux conventions que j'ai signées, moi, sous mon nom, en prenant des responsabilités que parfois on me déconseillait de prendre, c'est grâce à ça que vendredi dernier 50 des 52 écoles de notre secteur ont été ouvertes. Et quand nous étions dans les écoles sur le terrain pour régler les problèmes des parents, vous,

vous faisiez de la politique politicienne dans les manifestations, c'est ça la différence entre vous et nous !

(applaudissements)

Et que vous ayez, Madame Lévy Mozziconnaci, osé saisir le Préfet en lui demandant de veiller à ce que le gouvernement ne paie pas les subventions à Marseille pour l'application du temps périscolaire au risque de faire exploser encore les impôts des Marseillais que le gouvernement que vous soutenez a déjà ensevelis sous un tsunami fiscal, là carrément, on touche à l'irresponsabilité !

(applaudissements)

Je vous donne la parole par courtoisie, mais on ne va pas prolonger le débat.

Mme LEVY MOZZICONACCI.- Merci pour votre courtoisie. Je vais rappeler à Mme Vassal que je n'ai pas attendu la non application de la réforme des rythmes scolaires pour être devant la mairie avec les parents d'élèves. Vous avez rappelé vous-même mon engagement dans cette ville auprès des parents d'élèves, et je vous ai simplement cité l'année 2008 où Mme Casanova, sous mon impulsion nous avons mis du périscolaire dans 13 écoles de Marseille, a arrêté ce dispositif du jour au lendemain.

Donc je n'accepterai pas du tout votre façon d'aborder la problématique. J'ai toujours accompagné les parents d'élèves dans cette ville, et c'est de cet engagement associatif qu'aujourd'hui je suis élue de cette ville.

Pour vous dire simplement, vous me trouverez toujours devant la mairie de Marseille lorsque ma présence est nécessaire auprès des parents d'élèves.

Concernant les critiques qui sont faites de ma position, pour être brève, auprès du préfet, pour moi il est essentiel que nous sortions rapidement de l'hémorragie dans laquelle nous sommes, et la garderie est une réponse à l'urgence, je l'entends. Maintenant il est bien clair, et de l'avis de tous, que ces garderies ne répondent pas au projet éducatif par le loisir, et c'est uniquement parce que la Mairie de Marseille n'accepte pas de mettre en place un groupe de pilotage et un calendrier d'éléments dans le temps et dans l'espace pour avoir un vrai projet éducatif par le loisir dans cette ville, que j'ai souhaité en effet réfléchir dans la mise en place de la subvention de l'Etat sur un dispositif de garderie qui n'est -je pense que vous êtes tout à fait d'accord avec moi, Monsieur le Maire- pas du tout dans l'esprit de la loi, j'espère que vous l'avez au moins lu, s'agissant d'un décret je sais que vous l'avez sans doute aussi lu. L'objectif n'est pas encore atteint, et donc je souhaite vraiment que cette année d'expérimentation permette d'arriver en avril à la Commission départementale d'éducation nationale (CDEN), à mettre en place un vrai projet pour la rentrée prochaine.

Voilà l'essence même de ma demande auprès du préfet, et en aucune mesure d'assécher une ville qui déjà fait des mauvais choix en termes de financements de projets.

M. le Maire.- Pendant que vous écrivez au Préfet, Madame Lévy Mozziconacci, vous pourrez à l'occasion également écrire au Premier Ministre pour lui réclamer les milliards d'euros que

son prédécesseur est venu nous promettre lorsqu'il s'est promené avec vous et votre candidat écrasé aux municipales dans les rues de Marseille à la fin du mois de novembre. Vous vous rappelez les promesses, les milliards et les milliards qui nous ont été promis, puisque vous avez visiblement de l'influence auprès du gouvernement rappelez-lui qu'il veuille bien tenir les promesses qu'il a faites aux Marseillais, promesses fallacieuses, promesses non tenues encore une fois de la part de ce gouvernement vis-à-vis de Marseille.

Je soumetts ce rapport aux voix...

Vous ne pouvez pas lever la main tous en même temps, que l'on ne fasse pas le débat trois fois ! Allez, Monsieur Menchon, à vous.

M. MENCHON.- Je vais être bref, Monsieur Moraine.

M. le Maire.- Vous avez le droit d'être bref et long, mais essayons de respecter l'ordre, l'opposition, puis la majorité répond.

M. MENCHON.- Ce que je vais dire je crois n'ouvre pas à polémique. Dans les attributions des conseils d'écoles il figure la possibilité de revoir les rythmes et la répartition du temps scolaire. J'espère simplement que la Mairie aura à coeur de donner la possibilité cette année de respecter l'avis des parents, d'avoir une plus large consultation que ce qui s'est passé l'an dernier, sur le vendredi oui ou non, ou deux fois une heure et demie dans la semaine. Parce que franchement, moi qui suis père d'une gamine de 3 ans, qui ai manifesté avec ma gamine sur les épaules et pas par esprit partisan mais bien par désarroi, ce vendredi après-midi pour

ma gamine en tout cas et pour les parents que je connais, c'est extrêmement fatiguant, ça fait un week-end de deux jours et demi, et ce n'est pas une bonne application du décret tel qu'il a été écrit en tout cas. C'est une application qui va à l'encontre de l'esprit de ce décret qui était de défatiguer l'enfant.

M. le Maire.- Que ce décret est catastrophique pour les enfants, je vous le concède bien volontiers.

Je mets le rapport au vote.

Le rapport est adopté à la majorité

(4 votes contre : Mme LEVY MOZZICONACCI, M. CANICAVE,

M. MENCHON, M. JOLLIVET

Mme PALLOIX ne participe pas au vote)

Rapport 14/26731/90/DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Affectation de l'autorisation de programme - Mission Action Sociale et Solidarité 2014 - Subvention d'équipement à l'association marseillaise Jean-Baptiste Fouque.

Rapporteur : Mme MARTINOD

L'association Jean Baptiste Fouque est une association qui a été reconnue d'utilité publique, et qui a pour but de mener toute action en faveur des enfants et des adultes. Sur la propriété qu'elle occupe 272, avenue de Mazargues, elle gère deux structures : la Maison d'enfants les Saints Anges qui accueille 120 enfants et adolescents, l'Institut les Ecureuils qui prend en charge 70 jeunes

enfants handicapés, le siège de l'association où travaillent 200 personnes.

L'association a sollicité l'aide de la Ville afin de réaliser des travaux sur son site : création d'une aire technique de tri des déchets et de lavage des véhicules de service ; création d'une aire de sport accessible aux personnes handicapées ; création d'un préau de mise à l'abri contre la pluie et le soleil. Le montant du devis s'élève à 202.402 €.

Afin d'aider l'association à réaliser son projet il est proposé de lui attribuer une subvention de 160.000 €. Ce dossier déjà voté en 2012 n'avait pas pu aller à son terme. Il convient donc aujourd'hui d'annuler la délibération de 2012. Merci de voter ce rapport.

M. le Maire.- Madame Palloix ! Je vais mettre en place une conférence des présidents avec répartition du temps de parole, parce que je suis trop généreux.

Mme PALLOIX.- Mais je n'ai pas de président.

M. le Maire.- Vous vous auto-désignerez, camarade !

Mme PALLOIX.- Ce sera écrit au PV.

M. le Maire.- On va en parler au prochain rapport, de nos manifestations communes.

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, je crois que vous devriez m'écouter, parce que je vais encore dans votre sens, je plaide pour nos sous.

Je vais voter contre ce rapport, car je trouve inadmissible que la Ville de Marseille finance pour 160.000 € cette association. Parce que cette association est très largement financée par le Conseil général, et je ne vois pas pourquoi ils ne se retournent pas contre le Conseil général pour se faire financer encore, puisque de toute façon les salariés y compris sont payés par le Conseil général. Déjà là, j'ai un problème. Mais en même temps, je vais vous citer quelques petites phrases.

« L'association affiche un patrimoine immobilier, une trésorerie plus que conséquente. Le bilan 2012 fait apparaître une trésorerie disponible de presque 1M€. Plus de 7 millions de valeur immobilière de placement ; un budget annuel de plus de 30 M€ ». On peut continuer sur la puissance financière de cette association, très bien gérée, d'ailleurs tellement bien gérée qu'ils pourraient aussi financer cela ou au moins se retourner vers le Conseil général. En l'occurrence, ils n'ont même pas la valeur d'un centre social. Et en même temps le rapport que l'on vient de lire c'est dans la beauté même de ce que devrait être cette association, ce qui n'est pas le cas. Renseignez-vous, ce n'est vraiment pas le cas, y compris les salariés ne sont même pas estimés et respectés dans cette association.

C'est pour cela que je vous dis, franchement, je vote contre, mais je trouve qu'ils ont abusé y compris de votre sincérité.

M. le Maire.- Vous êtes contre l'association Jean Baptiste Fouque dont la trésorerie et le patrimoine me paraissent quand même nettement moins importants que ceux de la CGT qui reçoit pourtant des subventions d'Etat également, c'est votre droit.

Je sou mets aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité
(1 vote contre : Mme PALLOIX)**

Rapport 14/26709/91/DASS

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITE - Subvention aux équipements sociaux et aux
associations partenaires - 3^{ème} répartition - Budget 2014.**

Rapporteur : Mme MARTINOD

Il s'agit du Centre Social Mer et Colline : 10.000 €, du Centre Socioculturel du Roy d'Espagne : 5.000 €, et du Centre Socioculturel Saint Giniez Milan : 5.000 €. Merci de bien vouloir voter ce rapport.

M. le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?... Madame Palloix, vous ne demandez pas à intervenir ? Pourtant nous étions ensemble la semaine dernière pour manifester devant la préfecture. Je vais le dire puisque vous ne le faites pas.

Mme PALLOIX.- M. le Maire a dévoilé un secret peut-être, je ne sais pas si vous étiez au courant, mais il y avait aussi M. Ricca et Mme Lévy Mozziconacci. On n'était pas seuls quand même.

M. le Maire.- J'entendais bien citer Mme Lévy Mozziconacci, mais je me réservais pour un petit commentaire à ce sujet.

Mme PALLOIX.- Vous le ferez après.

Mes chers collègues, vous connaissez le problème des centres sociaux, et en particulier ceux qui sont en zone CUCS. Nous en avons au moins deux dans notre secteur : Cours Julien et Mer et Colline bien entendu que je n'ai même pas besoin de présenter, que tout le monde connaît, et tout le monde sait aussi combien ces deux centres sociaux peuvent être utiles, ils sont vraiment déclarés d'utilité publique, et combien aussi les animateurs comme leurs directeurs d'ailleurs sont entièrement voués à la population qui les entoure.

Malheureusement, ils sont en grandes difficultés financières. Je ne retourne pas au rapport d'avant, mais les 160.000 € auraient pu aller là. Je pense qu'il y a matière vraiment à les soutenir comme nous avons fait toutes tendances confondues comme on dit si bien, je crois qu'il faut continuer. Je sais qu'aujourd'hui la Présidente de Mer et Colline était reçue par Mme la Préfète à l'égalité des chances, et j'espère que ça s'est bien passé. De toute façon on va continuer à les soutenir parce que sans eux il y a pas mal de quartiers qui seraient dépassés et même y compris surpassés par certaines malveillances.

Pour moi c'est plus que simplement soutenir quand ils voient les jeunes, les moins jeunes, les seniors, parce que c'est multi-générationnel, et en même temps ils font beaucoup de prévention aussi. C'est-à-dire que lorsque les jeunes sont dans la rue ou dans des cités ils les invitent à partager des animations. Ce qui fait qu'en fin de compte dans leur assemblée générale de fin d'année où ils font le bilan, il y a toujours des choses formidables qui ressortent, et je vous invite d'abord mes collègues élus à participer

dans ces assemblées générales -je sais qu'on aime bien les voir- parce qu'ils sont pris, ça me conforte dans l'idée qu'il y a des gens de coeur et de bonne volonté sur cette terre, ça fait du bien. Et je vous avoue que ça me ferait vraiment mal au coeur que ces personnes-là soient obligées de licencier pour raison de non subventions. En tous les cas franchement, il faut les soutenir comme on l'a fait et on va continuer à le faire.

M. le Maire.- Vous avez raison, Madame Palloix. Il faut être clair, le Centre social Mer et Colline, comme le Centre social du Cours Julien, sont en danger de mort, tout simplement, il faut dire pourquoi et comment : c'est la modification de la politique de la ville par le gouvernement et la modification des périmètres CUCS qui risque de faire sortir ces deux quartiers du Cours Julien et du littoral sud des bénéficiaires des subventions de la politique de la ville par l'Etat, ce ne sont pas les subventions des Collectivités locales qui sont ici concernées.

On ne peut pas toujours dire une chose et son contraire. On a bien conscience les uns et les autres que l'Etat doit faire des économies. Simplement, il semble que ce soit une vision -pour reprendre les mots de M. Canicave tout à l'heure- un peu trop centralisatrice, un peu trop jacobine, qui laisse à penser que dans des arrondissements qui sont globalement plutôt favorisés on oublie qu'il peut y avoir des poches de pauvreté ou, il n'y a plus véritablement de pauvreté, des poches de difficultés. Et nous sommes tous particulièrement conscients, Dieu sait que je n'ai pas toujours été d'accord avec Mer et Colline sur tout, qu'il m'est arrivé même d'avoir près des prises de bec publiques avec sa Présidente,

mais peu importe, le travail qui est fait par Mer et Colline depuis de très nombreuses années a permis une véritable pacification, une véritable amélioration de la vie sur le littoral sud.

Aujourd'hui quels sont les enjeux : ce sont d'abord les emplois, puisque rien que pour Mer et Colline c'est environ 130.000 € de perdus, et c'est 5, 6 emplois équivalent temps plein, mais beaucoup plus en fait en termes d'emploi, qui sont menacés, et c'est tout ce processus de pacification qui est mis en danger. C'est la raison pour laquelle je me suis trouvé aux côtés des manifestants et que je leur ai promis d'essayer de les aider, je me suis entremis pour que Mme Fructus qui gère ce problème au niveau de la Municipalité, parce que d'autres secteurs sont concernés, puisse la recevoir rapidement, ça été fait. On essaiera de les aider. Mais dans le contexte actuel les Collectivités territoriales ne pourront pas combler ces 140.000 €, donc il faut que le gouvernement fasse un effort. J'ai moi-même écrit deux fois au ministre, une fois avant l'été, une fois il y a une quinzaine de jours. Je crois percevoir qu'il y a peut-être une possibilité d'évolution.

Donc il faut pousser tous ensemble, et si vous en êtes tous d'accord on peut voter tous ensemble, sans rentrer dans les détails de ce que je viens d'expliquer, « c'est la faute d'un tel ou d'un tel » parce que tout le monde n'est pas forcé de partager mon point de vue, mais on peut voter simplement un voeu de soutien au Centre social Cours Julien et au Centre social Mer et Colline de manière qu'ils puissent bénéficier de subventions d'Etat qui restent à l'équilibre. Et entre nous soit dit, on sait très bien que si par hasard c'était 10 % qui étaient touchés, 15.000 € en s'y mettant tous on les

trouvera, mais 140.000 on n'y arrivera pas, donc on a vraiment besoin que l'Etat fasse un effort sur ce sujet-là.

(applaudissements)

Mme LEVY MOZZICONACCI.- Je vais tout à fait aller dans votre sens puisque moi-même j'ai aussi envoyé un courrier à M. le Ministre pour montrer à quel point je ne suis absolument pas sectaire, contrairement à ce que certains ici souhaitent voir en moi. Vous apprendrez à me connaître, on a 6 ans, je fais des efforts, vous allez en faire également. J'ai donc fait une lettre à M. le Ministre, que j'envisage également bien sûr d'interpeller le plus souvent que je peux pour justement que la vue de Paris soit en adéquation avec l'état de notre ville. Et là je pense en effet qu'il y a eu une erreur de discernement, c'est pour cela que ce courrier a été fait. J'ai adressé aussi un courrier à Mme Fructus et j'ai demandé un rendez-vous, elle m'a envoyé un petit mot parce qu'elle souhaite également me rencontrer, puisque vous savez que la Ville peut aussi donner, c'est le cadre des territoires de veille active, il y a une possibilité. Et je souhaite qu'ensemble, vous l'avez dit et je suis tout à fait convaincue qu'un voeu ce soir serait vraiment très important, aussi bien pour aller dans le sens de nos actions au niveau du Ministre tous ensemble, et également auprès de l'Adjointe à la politique de la ville localement. Et je suis tout à fait convaincue que ces deux structures jouent un rôle très important, et on ne va pas les pénaliser parce que, en effet, elles sont, surtout pour Mer et Colline, dans un quartier favorisé.

Je vois que M. Moraine aussi sait soutenir quand il faut dans la rue des causes louables. Et, Monsieur Moraine, vous vous

souvenez que je vous avais demandé également d'être plus près de la population lorsqu'il faut défendre les transports à la Pointe Rouge ou peut-être casser un permis immobilier, notamment au niveau de Legré Mante. Mais ça, on en rediscutera plus tard.

M. le Maire.- Vous ne pourrez pas me convaincre d'être toujours de votre avis, c'est effectivement totalement impossible. Simplement, souvent je travaille dans la discrétion et je parle après, une fois que les choses sont faites, et pas avant, ça vaut pour les divers sujets que vous venez d'aborder.

Je formule le vœu, ceux qui veulent le voter le votent, et ceux qui ne veulent pas le voter ne le votent pas :

« La Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements demande au gouvernement, dans le cadre de la politique de la ville, de bien vouloir maintenir au budget 2015 les subventions des centres sociaux Mer et Colline et Cours Julien à l'égal de ce qu'elles étaient au budget précédent. »

Mme LEVY MOZZICONACCI.- Excusez-moi, Monsieur le Maire, ne peut-on pas rajouter également que l'Adjointe de la Ville (*inaudible*)

M. le Maire.- Non. Si l'Etat ne remplit pas son rôle nous ferons ce que nous pourrons, mais certainement pas à hauteur de 140.000 €. Le vœu a été formulé, chacun est libre, que ceux qui sont d'avis de soutenir Mer et Colline et le Centre social Cours Julien le manifestent en levant la main.

Le vœu est voté à l'unanimité. Je vous remercie pour les personnels qui travaillent dans ces centres sociaux.

Maintenant, que ceux qui sont d'avis d'adopter le rapport veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26595/92/DDU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE
GESTION IMMOBILIERE ET PARTRIMONIALE - Approbation des
subventions en nature accordées à des associations ou à des
établissements publics dont l'activité présente un intérêt
général local.**

Rapporteur : Mme MARTINOD

Sont concernées pour nos deux arrondissements les associations suivantes : la société Horticulture Arboriculture des Bouches-du-Rhône pour 8.540 €, le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles des Cultures de Marseille 7.896 €, et l'Association Théâtre Nono 5.319,09 €. Merci de bien vouloir voter ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26675/93/DAE

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE
COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'Association des
commerçants d'Escale Borély pour la réalisation d'un
programme d'animations - EX 003425**

Rapporteur : Mme ARAGONES

L'Association des Commerçants de l'Escale Borély qui a pour objectif le renforcement de l'animation et de l'attraction commerciale du quartier, a prévu pour 2014 un programme original, notamment l'organisation de 18 concerts et l'organisation de feux d'artifice. Le budget prévisionnel de ce programme s'élève à 18.491 €. Il vous est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 10.000 € à l'Association des commerçants de l'Escale Borély. Merci.

M. le Maire.- Merci, Madame Aragonès. Qui est d'avis d'adopter ce rapport ?... Vous voulez parler, Monsieur Menchon ?

M. MENCHON.- Oui, s'il vous plaît. Déjà qu'il n'y a pas de commission !

M. le Maire.- La prochaine fois vous viendrez en commission et vous vous expliquerez en commission.

M. MENCHON.- Quand les convocations seront claires.

M. le Maire.- Mais les convocations sont claires, l'heure, Villa Bagatelle vous savez où c'est ?

M. MENCHON.- Juste une remarque qui ne m'empêchera pas de voter ces subventions. Je suis particulièrement inquiet, je l'ai déjà formulé ici, de la multiplication des centres commerciaux sur la ville de Marseille. Je pense que l'Escale Borély pâtit elle aussi de la concurrence de nouveaux lieux qui viennent d'être créés. J'espère que les bureaux de l'Urbanisme prendront en compte quand même le fait que les Marseillais ne peuvent pas avec leur pouvoir d'achat en tout cas alimenter correctement tous les centres commerciaux qui se retrouvent en concurrence entre eux.

M. le Maire.- Que ceux qui sont d'avis d'adopter ce rapport veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26794/94/DDU

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - DIRECTION
GENEALE DES SERVICES - 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements -
Contrat de Partenariat relatif à la reconfiguration du Stade
Vélodrome et de ses abords - Autorisation de signature de
l'avenant à la convention tripartite avec la Société CIRMAD
Grand Sud pour la réalisation d'un immeuble de bureaux.**

Rapporteur : M. DJIANE

Dans le cadre de la reconfiguration du stade Vélodrome et de ses abords le Conseil municipal a approuvé en octobre 2013 la signature d'une convention tripartite avec la société AREMA et la société CIRMAD Grand Sud pour la réalisation d'un immeuble de bureaux. La convention initiale proposait la mise à disposition de 100 places de stationnement, sur les 127 à réaliser, à la société du stade Vélodrome.

Compte tenu des contraintes réglementaires et techniques et des responsabilités inhérentes à la gestion de ces places au regard des futurs titulaires de contrat de location dans cet immeuble, il s'est avéré nécessaire de réaliser un avenant aux termes de la convention tripartite initiale afin d'autoriser que les 100 places de stationnement ne soient plus mises à disposition et soient utilisées de façon permanente par les occupants des bureaux.

Je vous remercie de voter ce rapport.

Le rapport est adopté à la majorité – 4 abstentions :

**Mme LEVY MOZZICONACCI, M. CANICAVE, M. MENCHON, M.
JOLLIVET - 1 vote contre : Mme PALLOIX**

Rapport 14/26834/95/DPMS

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA
POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de
subventions dans le cadre du dispositif Ville - Vie - Vacances.**

Rapporteur : M. FARHI

Je vous présente un rapport émanant de la Direction générale des services et en particulier de la Direction de la police municipale et de la sécurité dont l'élue est Caroline Pozmentier, et le service de la prévention de la délinquance, et je vous demanderai d'approuver l'attribution de deux subventions dans le cadre du dispositif Ville - Vie et Vacances. Ce dispositif Ville-Vie-Vacances concourt à la prévention de la délinquance, à l'éducation, à la citoyenneté, et contribue à un égal accès aux loisirs éducatifs et aux vacances des enfants et des jeunes sans activité ou en difficulté.

Pour notre secteur il y a deux financements : un en particulier pour la Maison pour Tous qui a été d'ailleurs citée, celle du Cours Julien, et aussi celle du Centre social Mer et Colline qui a été également cité préalablement. Il s'agit d'organiser dans ces deux établissements un séjour pour des jeunes et des groupes de 14 à 17 ans ou de 11 à 15 ans d'une quinzaine d'adolescents pour un départ à la montagne, afin de créer entre eux un lien de confiance et de

faire évoluer ces jeunes. Il s'agit de deux subventions, une de 2.500 € et une autre de 2.400 €, que je vous demanderai d'approuver.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26822/96/DPMS

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA
POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de
subventions pour des actions de prévention de la délinquance.**

Rapporteur : M. FARHI

Le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police anime et coordonne la mise en oeuvre de la politique locale de prévention de la délinquance, et à ce titre il préside un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Il identifie par là même les actions de prévention de la délinquance. Ce rapport vous demande d'approuver la répartition de subventions qui s'élèvent à un montant total de 201.000 €. Je vous citerai pour exemple l'Accès au Droit des Enfants et des Jeunes pour 25.000 €, le service d'Aide aux Victimes en Urgence 55.000 €, et des associations sportives. Et on sait, raison de plus dans le cadre de la Capitale européenne du sport, que le sport peut aider largement à la prévention de la délinquance, et entre autres le Raid Aventure Bouches-du-Rhône, le Vélo Club de la Pomme et le Marseille Huveaune Rugby.

Le rapport est adopté à l'unanimité

ADDITIF N°2

Rapport 14/26427/97/DSNP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES - Attribution de subventions aux organismes sportifs - 3^{ème} répartition 2014 - Approbation d'une convention - Budget primitif 2014.

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

Dans notre secteur Il s'agit d'une subvention de 9.000 € pour le District de Provence, 11.500 licenciés de football. Afin de permettre à cet organisme d'organiser des rencontres sportives de qualité pour nos jeunes, je vous demanderai de bien vouloir approuver ce rapport. Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26485/98/DVSCJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations conduisant des actions dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour l'année 2014/2015 - Approbation de la convention d'objectifs type conclue avec les associations pour l'année 2014/2015.

Rapporteur : Mme CAULE

Il est proposé à votre approbation la convention type d'objectifs encadrant les modalités de fonctionnement de l'action TAP pour chaque association. Le montant total de la dépense s'élève à 5.481.272 euros.

Le rapport est adopté à la majorité
(5 votes contre : Mme LEVY MOZZICONACCI, M. CANICAVE, M. MENCHON, M. JOLLIVET, Mme PALLOIX)

Rapport 14/26762/99/DSNP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES - SERVICE DU NAUTISME ET DES PLAGES - Attribution de subventions aux associations - 3^{ème} répartition - Budget primitif 2014.

Rapporteur : Mme CLAUDIUS-PETIT

Il s'agit de répartir des subventions, et nous avons dans notre secteur trois associations : la Charte du Plaisancier et Ami de la mer pour 1.437 €, Massilia Sub 500 €, et La Pelle pour 5.000 €.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 14/26803/100/DVSCJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - Division Contrat Enfance Jeunesse - Subventions aux associations - Animation de la Jeunesse dans les Quartiers - Exercice 2014.

Rapporteur : Mme OURET

Vous savez que la Ville aide des associations qui oeuvrent en faveur de la jeunesse dans les quartiers, un montant de 39.500 € est soumis à votre approbation. Pour le 8^{ème}

arrondissement est concernée l'Association Bridge, 239, boulevard Perrier, pour un montant de 5.000 €.

Le rapport est adopté à l'unanimité

M. le Maire.- Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie de votre patience et de la qualité des débats. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 40.